



CTNCi

CHAMBRE TUNISO-NEERLANDAISE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الحجرة التونسية الهولندية للصناعة والتجارة
TUNESISCH-NEDERLANDSE KAMER
VAN KOOPHANDEL EN INDUSTRIE

LA CONFIANCE, LE CŒUR DE NOS COMPÉTENCES...

Déjeuner Débat

32ÈME DÉJEUNER DÉBAT PRÉSIDIÉ
PAR MR LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

NIEUWSBRIEF – NUMERO DOUBLE -SEPTEMBRE 2016

AFFAIRES SOCIALES

Déjeuner-débat :

**LES INVESTISSEMENTS
NÉERLANDAIS ET LES AFFAIRES
SOCIALES**

INVESTISSEMENT

28 et 29 Novembre 2016

**CONFÉRENCE
INTERNATIONALE SUR
L'INVESTISSEMENT**

**Sommaire**

- Activités
- Actualités
- Dossier
- Coopération
- Entreprises de ce mois
- Membership
- Agenda des Foires et Salons
- Bibliothèque à la CTNCI

Missions/programme d'activités 2ème semestre 2016

Mission n°1 :

- Actions en faveur du Développement des échanges commerciaux entre nos deux pays :
- 08/09/2016 : déjeuner-débat proposé : présidé par SE Mr Mohamed trabelsi, Ministre des Affaires Sociales
- 31/08/2016 : Signature de la «Convention de coopération» CTNCI/CDC
- 03/11/ 2016: présidé par SE Mr. Samir Taïeb, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE (à confirmer)
- 17/11/2016: présidé par SE Mr. Anouar Maarouf, MINISTRE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE (à confirmer).
- Coaching et contacts au profit de membres, interventions utiles

Mission n°2 :

Supports utiles aux entreprises auprès d'Autorités compétentes de nos deux pays : (mises en relations, contributions à la résolution de leurs questionnements et coaching lors de contacts avec vis-à-vis Autorités concernées, Services Consulaires Amb du Royaume des Pays-Bas)

Mission n°3 :

Peser dans le Débat économique et dans les échanges entre les 2 pays en devenant une force de propositions (« think tank »)

Mission n°4 :

Sensibiliser membres/ prospects de notre Chambre à participer effectivement aux grandes manifestations, conférences se tenant en Tunisie et aux Pays-Bas (développer travaux de recherches (internet)

I. ACTIVITES

Réunion préparatoire de notre déjeuner débat avec SE Mohamed Trabelsi

Thème : « les Investissements néerlandais et les Affaires Sociales »

Le 05/09/2016 : Suite à cette Audience (CTNCI représentée par Mr M. Goaid et Mlle R. Hamzaoui). Excellent entretien, augurant de perspectives de collaboration future très fructueuse

-Très sensible à l'accueil réservé à notre Chambre de nature à développer d'excellents prochains contacts en faveur de nos membres

*Tant pour résoudre d'éventuels questionnements que de suivre toutes nouvelles dispositions légales maintenant ainsi nos membres informés en temps réel de toutes dispositions émanant du Ministère des Affaires Sociales

*Préparation en outre du déroulement de notre prochain déjeuner débat du 08/09/2016 ayant pour thème : « Les Investissements néerlandais et les affaires Sociale », et prévu pour être présidé par Mr le Ministre.



Déjeuner-débat : présidé par Mr Kamel Maddouri, Directeur Général de la Sécurité Sociale



* Date : Jeudi 08/09/ 2016

* Lieu : Hôtel Sheraton «salle « Kairouan »

* Thème : les Investissements néerlandais et les Affaires Sociales

En présence notamment de Mme Hélène Rekkers, Représentant Son Excellence Hans van

Vloten Dissevelt, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis,

- Mme Michaela Dodini, Chef de la Section Commerciale, représentant SE Mr Patrice Bergamini, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'UE.

Parrainé par les Sociétés Vocalcom et Tunisie Télécom (auxquelles nous réitérons nos meilleurs remerciements)

Importante et précieuse participation de nos membres tunisiens, néerlandais et d'autres nationalités notamment, australienne, belge, française, Italienne et libyenne... de nombreux responsables et membres, Chefs d'entreprises installés en Tunisie et/ou aux Pays-Bas, très concernés

Compte rendu, (dossier ci après)

SIGNATURE « CONVENTION DE COOPÉRATION » CTNCI/CDC



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
صندوق الودائع والأمانات

CTNCI

de proposer des actions de développement (organiser par exemple des missions commerciales, opérations B2B et participer à des rencontres/Forums... à Tunis, et/ou aux Pays-Bas avec des partenaires/vis-à-vis intéressés et concernés

(prospects, jeunes promoteurs Secteurs innovants, agrobusiness...)

Exploitant et donnant suite à notamment requêtes de compatriotes de zones défavorisées en Tunisie : actions très attendues.



Dans une ambiance très conviviale, s'est tenue ce 31 Aout dernier au Siège de la CDC, une Cérémonie au cours de laquelle Dr. Boutheina Ben Ya-ghlane, DG de la CDC et Mr Mark Liebster, et Mongi Goaided, respectivement Pt et SG de la CTNCI, ont signé deux Conventions de Coopération d'une durée de 3 ans, (versions française et anglaise), en présence notamment de MM A. Ghanmi DGA et M. Ben Néji Dir de Communication de la CDC et de notre Chambre Mr Taieb Sassi,

*en vue d'une part de procéder à des échanges réguliers d'informations concernant les actions potentielles en faveur de leurs membres/Représentants, et d'autre part



RÉUNION PRÉPARATOIRE DE NOTRE DÉJEUNER DÉBAT DU 03/11/2016, AVEC SE SAMIR TAIEB, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE



19/09/2016 : cette Audience (CTNCI représentée par MM S. Sallemi, A. Loued, A. Ratle, Mlle R. Hamzaoui et Mr M. Goaided) accordée par Mr le Ministre S. Taieb accompagné de MM Omar Behi, Secrétaire

d'État, Chargé de la Production Agricole, B. Karray, Chef de Cabinet et Mme Henda Krichen, Chargée de Mission, Excellent accueil augurant de perspectives fructueuses de collaboration prochaines (déjeuner-débat fixé au Jeudi 03/11/2016 : communication plus détaillée suit)
Thème : «Les Investissements néerlandais et le Secteur Agricole».

- Date : 03/11/2016
- Lieu : Hôtel Sheraton Salle «Kairouan»
- Programme présenté (à confirmer)
- Modérateur/Modératrice : prévu(e)
- Parrainage : (à confirmer)
- Commission Ad Hoc : (à confirmer)

17/11/2016 : PROCHAIN DÉJEUNER DÉBAT : PRÉSIDIÉ PAR SE A. MAÂROUF, MINISTRE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE (À CONFIRMER)

*thème : « Les Investissements néerlandais et les nouvelles Technologies »

*Date : 17 Novembre 2016

*Lieu : Hôtel Sheraton Salle « Kairouan »

Programme présenté (à confirmer)

* Modératrice : (à confirmer)

*parrainage : (à confirmer)

*Commission Ad Hoc : (à confirmer)



RAPPEL : Commission Ad Hoc « Fiscalité »



Réunion prochaine à fixer ayant pour Thème : « dispositions à mettre en œuvre dans le cadre de la LF 2016 » : questionnaire à soumettre aux membres fondateurs

Coaching et contacts au profit de membres pour interventions utiles

STÉS MEMBRES	REQUÊTES	ACTIONS
Eutriko	Auprès du Ministère des Affaires Sociales	Démarches en cours
Sté OUTILEQ	Auprès de CDC	Participation à la signature de la "Convention de Coopération CTNCI/CDC" A la grande satisfaction de notre membre (soutien de 100 dt reçu)
Sté Mer Blanche de Marbre	Auprès de la DGD Tunis et Direction Régionale Jendouba (en 2 reprises)	Mise en relation avec DGD du 01/09 A la grande satisfaction de notre membre
Sté Eco Palettes	Auprès de la DGD	Démarches en cours
AM International	DG des Impôts	Démarches en cours (prospects en cours)
Sté El Mawsem Agricole	Auprès du Ministère de l'Emploi	A la grande satisfaction de notre membre
Sté El Mawsem Agricole	Auprès du Ministère des Affaires Sociales	A la grande satisfaction de notre membre (soutien de 1000 dt reçu)
Sté CELAMINE	Auprès de la BCT	A la grande satisfaction de notre membre (soutien de 500 dt reçu)
Sté SECODAT	Auprès de l'APII	Démarches en cours
Sté CELAMINE LTD	Auprès du Ministère de l'Énergie	Démarches en cours

RAPPEL

Prochains déjeuners-débats

Courant 1^{er} trimestre 2017 : prochains projets:

- AFD - BERD (thèmes et dates à déterminer).
- Ministère du Transport (thème et date à déterminer).
- Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (thème et date à déterminer).
- Ministère de l'Équipement, l'Habitat et l'Aménagement du Territoire (idem)
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (thème et date à déterminer).

ON CROIT SAVOIR QUE SE ELYES GHARIANI, CONSEILLER DIPLOMATIQUE AUPRÈS DU CHEF DU GOUVERNEMENT SERAIT NOMMÉ AMBASSADEUR À LA HAYE



Les membres de notre Chambre félicitent **SE Elyes Ghariani**, et lui adressent leurs meilleurs vœux.

II. ACTUALITÉS

Conférence internationale sur l'investissement : 28 et 29 Novembre 2016



Les préparatifs vont bon train en vue d'abriter la Conférence Internationale sur l'Investissement. Plusieurs pays et organisations internationales ont répondu favorablement à l'invitation des autorités tunisiennes. Des chefs d'État, des institutions internationales, des fonds d'investissement et des représentants des secteurs public et privé ainsi que de la société civile, participeront à cette conférence. Les États Unis, la France, le Canada..., certaines monarchies du Golfe, des pays africains et arabes, des fonds d'investissement et les pourvoyeurs de fonds internationaux notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, et la Banque

Européenne d'Investissement seront éventuellement de la partie.

Commissaires Généraux de la Conférence de Tunis pour l'Investissement



MM Mourad Fradi et Hazem Ben Kacem: Les deux hommes se chargeront de coordonner avec les différents intervenants lors de la conférence internationale pour l'investissement.

Félicitations



Staff très restreint de Mr le Chef du Gouvernement , composé pour le moment de MM Hédi Mekni, Directeur du Cabinet , Lotfi Bensassi Conseiller Spécial et, et des deux Communicants, Riadh Omheni et Moufdi Mseddi.

Félicitations



Souhaitons plein succès à **Mr Abderraouf Khelil**, dans sa nouvelle mission en qualité de **Représentant Général de Tunisiaair pour le Benelux**.

Un Centre Régional de la BAD

Selon Mr Alberic Kacou, VP du Groupe de la BAD Chargé des Ressources Humaines et des Services Institutionnels : La BAD a enfin décidé d'installer un Centre Régional dédié à l'Afrique du Nord à Tunis,



Classement des Banques tunisiennes

Selon le classement des Banques tunisiennes cotée en Bourse, la BIAT occupe la 1ère place en terme de PNB semestriel : 278,3MD
La BNA arrive en 2ème position de ce classement de 184MD

Attijaribank s'offre la troisième marche du podium avec 153MD
STB et la BH ferment la marché du Top 5 avec respectivement des PNB de 150MD et 148MD



Dossier Spécial Déjeuner-Débat

Les Affaires Sociales et les Investissements néerlandais

Présidé par Mr Kamel Maddouri, Directeur Général de la Sécurité Sociale, Représentant Mr Mohamed Trabelsi Ministre des Affaires Sociales

Programme

- Mr Mark Liebster Président de la CTNCI : Allocution de bienvenue (Annexe 1)
- Mme Hélène Rekkers, Chargée d'Affaires, Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Tunis (Annexe 2)
- Mme Michaela Dodini, Chef de la Section Commerciale, représentant SE Mr Patrice Bergamini, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'UE (annexe 3)
- Intervention de SE Kamel Maddouri, Directeur Général de la Sécurité Sociale : «les Affaires Sociales et les Investissements néerlandais» (annexe 4)
- Intervention de Mme Riadh Zghal, Modératrice, Professeur Emérite, Consultante (annexe 5)
- Intervention de Mr Mongi Goaid, Secrétaire Général de la CTNCI (annexe 6)
- Interventions des participants : Q/R

Quel investissement dans les affaires sociales ?

Quel investissement dans les affaires sociales ? Ce titre qui interpelle plus d'un : Si on met en perspective cette thématique avec les fonctions du ministère des affaires sociales tunisien, il faut reconnaître que ce ministère apparaît comme le réceptacle des problèmes sociaux réels ou potentiels, aussi bien sur le plan économique que social. Ses fonctions couvrent les relations entre partenaires sociaux, la sécurité sociale, la promotion sociale et des questions relatives aux émigrés.

S'agissant des relations entre partenaires sociaux, ce ministère joue un rôle d'arbitre, de négociateur entre les syndicats patronaux et travailleurs. Il se préoccupe à la fois du maintien de la paix sociale et de la cohérence entre les choix politiques nationaux de l'Etat en matière d'investissement, de fiscalité, d'incitations et de soutien à la création d'entreprises et d'emploi. Une équation difficile à résoudre en cette période de transition mouvementée que traverse actuellement le pays.

S'agissant de la sécurité sociale, c'est le souci d'entretenir un cadre institutionnel assurant une solidarité sociale entre les générations à travers les contributions sociales permettant de sauvegarder la sécurité matérielle et sanitaire des personnes âgées d'une part et de sécuriser des retraites décentes des générations futures.

Parallèlement le ministère assure une fonction de promotion sociale des laissés à la marge du bien-être social en raison de la pauvreté de l'handicap ou du fait de la perte toute attache sociale.

Au-delà des frontières nationales le ministère des affaires sociales se préoccupe des émigrés et veille à entretenir leurs liens et ceux de leur progéniture avec la nation et sa culture.

Voici des domaines larges qui nécessitent un investissement en moyens matériels et en formation. En retour, cet investissement a permis de développer un savoir faire propre à cette organisation qu'est le ministère des affaires sociales. Il consiste en des capacités de négociation entre partenaires aux intérêts parfois inconciliables, de coopération et de soutien aux associations, de création de bases de données permettant de cibler avec justesse les personnes qui sont dans le besoin, de conception de programmes permettant d'entretenir le lien des émigrés avec le pays... De même l'expérience accumulée du ministère aura permis de relever les limites et les dysfonctionnements du cadre institutionnel qu'il s'agisse des négociations collectives centralisées ignorant les conditions particulières de l'unité entreprise et la pluralité syndicale, du partenariat avec les organisations de la société civile ou des exigences de la population tunisienne vivant à l'étranger. Les compétences acquises nécessitent à leur tour et selon le cas révision, renforcement, et enrichissement par de nouvelles pratiques, c'est là un autre domaine d'investissement. (...)

*Mme Riadh Zghal
Modératrice, Professeur émérite, Consultante*

«Les Affaires Sociales et les Investissements néerlandais»

Déjeuner-débat Présidé par Mr Kamel Maddouri, Directeur Général de la Sécurité Sociale, en présence notamment de Mme Héléne Rekkers, Chargée d'Affaires, du Royaume des Pays-Bas à Tunis, -Mme Michaela Dodini, Chef de la Section Commerciale, représentant SE Mr Patrice Bergamini, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'UE.

Parrainé par les Sociétés Vocalcom et Tunisie Télécom (auxquelles nous réitérons nos meilleurs remerciements)



Large Auditoire très concerné et très réactif, participants attentifs

Une large Audience de participants : membres/prospects de notre Chambre de nationalités diverses (australienne, belge, française, Italienne et libyenne, néerlandaise...), invités, notamment premiers Responsables d'entreprises résidentes, non résidentes multinationales off shore...

Débats et discours très fructueux et réponses obtenues à plusieurs interrogations.

Représentants de la Presse et de Périodiques de notoriétés nationale et internationale... ont participé à cet excellent échange



Salle bien remplie, nombreux convives



Discussions précédant démarrage réunion, Mr K. Maddouri échangeant en particulier avec Mr M. Liebster

Discussion en duo ...



Mme H. Rekkers très attentive à Mr. K. Maddouri et à côté, Mr. M. Liebster échangeant avec notre collègue et ami Mr S. Bessaouad, PDG Banque Tuniso Libyenne



Discussions en groupe, animée par Si Sallem

Mr M. Goaid en discussion sympathique avec Mme O. Bernard Manusset Allant (Vocalcom) ET Mr Claude Maire (Air France)



Visiblement, Mr. M. Liebster entame démarrage notre événement

Allocution de **M. Mark Liebster**

Président de la CTNCI

Souhaite la bienvenue à notre important Auditoire, « à Mr le Directeur Général de la SS, ses collègues présents, Mme H  l  ne Rekkers Repr  sentant Son Excellence Hans van Vloten Dissevelt, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas    Tunis, Mme Michaela Dodini, Chef de la Section Commerciale, repr  sentant SE Mr Patrice Bergamini, Ambassadeur, Chef de la D  l  gation de l'UE. , Mme Riadh Zghal, mod  ra-

trice »,
Et   galement    Mme Ombeline Bernard Manusset Allant et Mr Nizar Bouguila, PDG respectivement de la Soci  t   Vocalcom et de Tunisie T  l  com, g  n  reux sponsors de notre   v  nement, (auxquels nos r  -adressons les meilleurs remerciements de notre Comit   Directeur
(Intervention reprise en annexe 1)



Intervention de **Mme H  l  ne Rekkers**, Charg  e d'Affaires, Ambassade du Royaume des Pays-Bas    Tunis



Un grand plaisir d'  tre parmi nous ; d'entr  e de jeu, « a f  licit   notre Chambre pour cette initiative
Comme e a ajout   que ce th  me d'actualit   est tr  s important pour les entreprises   tablies en Tunisie, »
Puis    ajout   l'importance cru-

ciale de l'environnement social dans la cr  ation, le d  veloppement et la p  rennit   de toutes entreprises notamment dans un contexte   conomique de plus en plus concurrentiel et de plus en plus mondialis  
(Intervention reprise en annexe 2)

Intervention de **de Mme Michaela Dodini**, Chef de la Section Commerciale, UE

Ravie d'  tre parmi nous    ce d  jeuner- d  bats de haut niveau.
A f  licit   la Chambre pour le Choix du th  me d'actualit   qui concerne le Climat d'affaires son volet social.... en Tunisie
(Intervention reprise en annexe 3)



Intervention de **Mme de Mme Riadh Zghal**, Modératrice, Professeur Emérite , Consultante



Dans une ambiance conviviale et détendue devant un auditoire attentif et très à l'écoute, Mme Riadh Zghal a tenu à louer cette initiative ayant permis un échange de qualité entre les parties prenantes, Hauts Responsables de notre Ministère des Affaires Sociales, et Chefs d'entreprises présents. Elle a entamé son discours par : quel investissement dans les Affaires sociales ? puis a ajouté que les fonc-

tions de cet important Département, couvrent notamment les relations entre partenaires sociaux, la sécurité sociale, la promotion sociale, comme des questions relatives aux émigrés. Elle a enfin évoqué des domaines plus larges qui nécessitent un investissement en moyens matériels et en formation (Intervention reprise en annexe 4)

Intervention de **Mr Mongi Goaid**, Secrétaire Général de la Chambre

Qui a présenté quelques lignes conc la situation actuelle en Tunisie -en insistant sur la nécessité impérieuse d'une accalmie immédiate, future et pour quelques années,
-a évoqué quelques conditions indispensables nécessaires pour la reprise de notre économie,
-a relevé des marques d'essoufflement avec léger frémissement positif
-de l'importance cruciale d'aller vers des négociations plus conciliantes, meilleure visibilité, intérêt a accordé à nos Régions intérieures
-plus grande écoute de notre tissu d'affaire de nature à le motiver.....
-Enfin plus grande proximité, accordée par notre Chambre à ses membres/prospects afin de leur apporter l'appui attendu lors de leurs doléances et contacts parfois time-consuming, avec divers Départements Administratifs
(Intervention reprise en annexe 5)



Intervention de **Mr Kamel Maddouri**, Directeur Général de la Sécurité Sociale au Ministère des Affaires Sociales



Dans une atmosphère très cordiale et détendue devant un important auditoire très attentif et à l'écoute de son intervention, Mr le DG de la Sécurité Sociale, a tenu à saluer cette initiative, a fait part du regret de Mr le Ministre de ne pouvoir être des nôtres, retenu par un empêchement de dernière minute; a exprimé qu'il est aujourd'hui très honoré de participer à cet événement

Auquel notre Chambre réitère toute sa reconnaissance pour son intervention très appréciée par nos participants qu'ils soient membres de notre Chambre, 1ers Responsables, invités et Presse écrite.

Dès entrée de jeu, a remercié la Chambre pour cette invitation et l'a félicité pour les efforts dont elle ne cesse de faire preuve pour la promotion de la Tunisie en tant que Site privilégié d'investissement.

à lancé un appel à la communauté internationale et notamment à la communauté néerlandaise des Affaires pour apporter un soutien massif à « la Conférence Internationale sur l'Investissement de Tunis » des 28 et 29 Octobre 2016

Enfin, a cité à titre d'exemples quelques mesures en vue d'améliorer le climat des affaires et garantir la compétitivité de l'entreprise économique et renforcer davantage l'attractivité de la Tunisie pour les investisseurs tunisiens et étrangers

(Intervention reprise en annexe 6)

Notre Chambre lui réitère toute sa reconnaissance pour son intervention, très instructive, riche en enseignements, appréciée par nos participants, qu'ils soient membres de notre Chambre, 1ers Responsables, et invités...

De nombreux et fructueux échanges ont eu lieu, réponses, éclaircissements apportés à plusieurs questionnements,...

échanges sur la situation présente prévalant dans notre pays, difficultés rencontrées,

obstacles,....

Période riche en événements nouveaux, porteurs d'espoirs et garantissant une bien meilleure sécurité, avec plus grande responsabilisation et décentralisation de certaines décisions...:

Poursuivant cet échange d'informations, Mr Kamel Maddouri ainsi que ses collègues du Ministère des Affaires Sociales ont fourni les réponses /éclaircissements réclamés enrichissant ainsi les débats ; ce dialogue a permis à de nombreux hommes d'affaires

membres de notre Chambre, de mieux saisir les facilités disponibles à ce sujet, Mr M. Goaid Secrétaire Général de la Chambre a saisi cette occasion pour solliciter immédiatement du DG de la Sécurité Sociale un RDV à l'effet de lui présenter plusieurs cas précis, présentés par certains de nos membres susceptibles de réclamer son soutien comme ses explications ; et a enregistré avec grand plaisir sa réponse positive immédiate.



La réunion touchant à sa fin, Mr K Maddouri reste très sollicité, se plie avec gentillesse et efficacité aux dernières questions



poursuite avec sourires, satisfaction, et joies partagées,



MM Kamel Maddouri et Laid Trabelsi (félicitations, avec nos pleins vœux de succès pour votre nomination en qualité de Chef de Cabinet) en discussion sympathique à la fin de notre réunion



Remerciements de nos membres à Mr M. Goaid



Cadres du Ministère des Affaires Sociales, de notre Chambre, de Conect, et ami(e)s à la clôture de notre rencontre

En clôture,

Cette rencontre a pu offrir à nos nombreux invités participants l'opportunité d'être éclairés quant aux perspectives existantes :

*d'une part, éclairage apporté par Mr le DG Kamel Maddouri, auquel nous

nous faisons l'agréable devoir de lui réitérer nos meilleurs remerciements pour sa parfaite communication de sujets et de questions souvent délicates et parfois difficiles

*d'autre part, discussions et interventions, avec suivis qui continueront d'être assurés par notre Cham-

bre.

Toute autre requête en la matière reste la bienvenue ; notre Chambre y reste parfaitement disponible et prête aux suivis utiles et nécessaires pour obtenir les réponses adéquates aux requêtes que nous recevons. Notre déjeuner-débat a pris fin à 15h15.

Annexe 1

M. Mark Liebster

Président CTNCI

-Excellences, Mesdames et Messieurs,
- Mr Mohamed Trabelsi, Ministre des Affaires Sociales,

Je tiens à vous remercier :

*pour la célérité de votre réponse reçue à peine 2 jours après votre nomination

* pour votre présence, malgré vos charges importantes présentes et nouveaux contacts,

*et pour votre contribution et votre précieux soutien aux travaux de notre Chambre

-Excellence Mme Hélène Rekkers, Chargée d'Affaires, Représentant Son Excellence Hans van Vloten Dissevelt, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Tunis,

-Mme Michaela Dodini, que nous avons le plaisir de retrouver,

Chef de la Section Commerciale, représentant SE Mr Patrice Bergamini, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'UE.

- Mme Faiza Fekih, Directeur Général des Opérations de Change à la BCT

-Mme Tanja Jääskeläinen, Ambassadeur de Finlande

Messieurs les Ministres que nous

retrouvons aujourd'hui parmi nous avec plaisir

- MM les Présidents d'Honneur,
- Chers Collègues membres du Comité Directeur,

- Messieurs les Représentants d'Administrations et de différentes Institutions ici présents, Chers adhérents et Responsables d'entreprises,

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse écrite et audiovisuelle.

Ravi de vous compter aussi nombreux parmi nous.

Mesdames, Messieurs,
Chers Invités,

En mon nom personnel, et en celui des membres de notre Comité Directeur, Nous vous souhaitons à tous la bienvenue, et vous remercions pour votre participation, et remercions en particulier,

Monsieur Le Ministre Si Mohamed Trabelsi, ainsi que ses Collaborateurs de s'être libérés, malgré leurs engagements importants en cette période délicate,



que traverse notre pays

Mr le Ministre, Cher Si Mohamed Trabelsi,

Ce déjeuner-débat, nous donne aujourd'hui l'opportunité :

- 1) de créer des synergies entre les investisseurs tunisiens, néerlandais, européens, et autres,
- 2) nous permet la recherche de meilleures solutions,
- 3) de répondre aux nombreux questionnements de nos invités présents aujourd'hui, désireux d'échanger autour du thème : « les Affaires Sociales et les Investissements néerlandais »

Beaucoup d'entre vous, familiers à notre

mode de communication, qui témoigne si besoin était, de la proximité de nos Institutions à tous les niveaux, ainsi que de leur écoute.

Nos déjeuners se veulent interactifs, associant les opérateurs de notre pays, appuyés et soutenus, accélérant ainsi l'intégration et le développement tant recherchés.

Quelques mots au sujet, de nos « Key speaker » :

SE Mohamed Trabelsi

Né en 1954, titulaire d'un diplôme en Histoire-Géographie de la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines de Tunis, d'une maîtrise de l'IPSI de Tunis et diplômé de l'Institut National de Défense de Tunis.

Il a été successivement Secrétaire Adjoint à l'UGTT en charge de l'Enseignement puis de la Communication et des Relations Internationales.

Il a été membre du Conseil National de la Jeunesse et du Conseil National des Statistiques.

Il a été nommé en 2008 Directeur des Activités des travailleurs pour l'Afrique du Nord au Bureau Régional de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) au Caire.

Il est Vice-Président de l'Association «Solidar».

Mme Riadh Zghal :

-Professeur Emérite en Science de Gestion

-Présidente Commission contrat Social renouvelé à l'Institut d'Etudes Stratégiques

-a publié plusieurs articles et Etudes dans les 3 langues arabe, français et anglais notamment, ainsi plusieurs livres, le dernier en 2016, «Enseignement Supérieur, quelles Universités pour quel développement -mariée, deux enfants

Permettez-moi de conclure, et de remercier en particulier «les Stés Vocalcom et Tunisie Telecom» pour leurs parrainages de ce déjeuner, Merci Chère Mme Ombéline Bernard Manusset Allant et Cher Si Nizar Bouguila Bien entendu, notre Chambre, reste à l'entière disposition des promoteurs désireux d'identifier et de réaliser des projets, pour les informer, les assister et les orienter éventuellement. Je souhaite plein succès à nos échanges, à nos débats et enfin un grand merci aux organisateurs de cette manifestation, et à tous les invités en particulier nos amis de la presse écrite et audiovisuelle et membres de la Chambre venus nombreux de Tunis, de l'Intérieur du Pays et même de l'Etranger, sans oublier nos 2 précieuses Assistantes Amira et Rim. Merci pour votre attention.

Annexe 2

Mme Héléne Rekkers

Chargée d'Affaires, Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Tunis

Monsieur le Ministre des Affaires sociales,
Madame le chef de la section commerciale de la délégation de l'UE
Monsieur le Président de la Chambre Tuniso- Néerlandaise pour le Commerce et l'Industrie
Mesdames et messieurs les représentants du gouvernement Tunisien
Madame la Modératrice, Chers invités,
C'est pour moi un grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui et de prendre part à ce débat sur «les Affaires Sociales

et les Investissements néerlandais » que j'espère sera un débat franc, ouvert et constructif.

Je tiens à cet égard à remercier vivement Monsieur le Ministre des Affaires Sociales de Sa présence parmi nous et pour avoir bien voulu présider cette rencontre qui porte sur un thème d'actualité et d'une grande importance pour toutes les entreprises établies en Tunisie qu'elles soient néerlandaises, européennes ou tunisiennes.

Je voudrais saluer également la Chambre Tuniso- Néerlandaise pour



le Commerce et l'Industrie pour cette

initiative et pour avoir réussi à instaurer cette tradition de dialogue entre les entreprises et les représentants du gouvernement tunisien.

Mesdames et messieurs,

Celles et ceux parmi vous qui connaissent les néerlandais savent très bien que nous avons la réputation d'être très pragmatiques, de nous exprimer généralement de manière franche et directe. qui est certainement notre coté anglophone !

Permettez-moi aujourd'hui de vous épargner un discours sur l'importance cruciale de l'environnement social dans la création, le développement et la pérennité de toutes entreprises notamment dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel et de plus en plus mondialisé. La relance de l'économie s'est imposé comme l'un des défis majeurs auquel fait face la Tunisie comme l'a si bien décrit et rappelé récemment Monsieur le Chef du

Gouvernement, Youssef Chahed. Pour cela, il est tout à fait pertinent et légitime de se pencher sur le contexte sociale dans lequel évoluent aujourd'hui les entreprises et les investisseurs en Tunisie. En tant que moteur de l'économie, ces entreprises ont bien évidemment un rôle important à jouer dans la création de richesse, d'emplois et de perspectives pour les milliers de jeunes chômeurs tunisiens. Mais pour atteindre ce but, elles ont aussi besoin, aujourd'hui plus que jamais, du soutien des partenaires gouvernementaux et sociaux pour assurer que le climat des affaires soit favorable à l'initiative et à l'investissement. Il est nécessaire aujourd'hui de rétablir la valeur travail, de faire face à la baisse inquiétante de la productivité et de l'augmentation de l'absentéisme et de remédier aux revendications sociales excessives. Voilà quelques perceptions et réflexions qui ont été formulées par des entreprises néerlandaises. Mais pas seulement par

eux. Elles sont également partagées par un grand nombre d'entreprises Tunisiennes que j'ai pu personnellement rencontré depuis le début de ma mission en Tunisie.

Toutefois, je suis heureuse de constater que quelques 89 entreprises néerlandaises établies en Tunisie, dont certaines existent depuis presque trente ans, sont toujours présentes dans le pays et continuent à fournir des emplois à 12 800 personnes. Elles jouent pleinement leur rôles dans cette phase de transition économique, ce qui est en soi un signal fort de confiance dans l'avenir et le potentiel de la Tunisie. J'espère que toute entreprise, qu'elles soient néerlandaises, européennes ou tunisiennes, puissent avoir enfin, la possibilité et les conditions nécessaires pour renouer avec leur vocation première et leur raison d'être : travailler, créer de la valeur et être compétitive
Merci de votre attention

Annexe 3

Mme Michaela Dodini, Chef de la Section Commerciale UE

Ravie de participer à ces réunions périodiques de la CTNCI à laquelle je souhaite exprimer toutes mes félicitations tant pour le choix de ses thèmes, d'actualité, très importants et qui concerne en particulier aujourd'hui le Climat d'affaires et son volet social en Tunisie : Facteurs essentiels pour la flexibilité et le soutien nécessaire à

apporter aux entreprises
De part mes fonctions, j'ai été appelée à plusieurs reprises à sensibiliser les Autorités concernées aux fins de les aviser et d'attirer leurs attentions sur certaines difficultés rencontrées par des entreprises européennes installées en Tunisie.



Annexe 4

Mme Riadh Zghal

Modératrice, Professeur émérite, Consultante

Un titre qui interpelle plus d'un : quel investissement dans les affaires sociales ? Si on met en perspective cette thématique avec les fonctions du ministère des affaires sociales tunisien, il faut reconnaître que ce ministère apparaît comme le réceptacle des problèmes sociaux réels ou potentiels, aussi bien sur le plan économique que social. Ses fonctions couvrent les relations entre partenaires sociaux, la sécurité sociale, la promotion sociale et des questions relatives aux émigrés. S'agissant des relations entre partenaires sociaux, ce ministère joue un rôle d'arbitre, de négociateur entre les syndicats patronaux et travailleurs. Il se préoccupe à la fois du maintien de la paix sociale et de la cohérence entre les choix politiques nationaux de l'Etat en matière d'investissement, de fiscalité, d'incitations et de soutien à la création d'entreprises et d'emploi. Une équation difficile à résoudre en cette période de transition mouvementée que traverse actuellement le pays. S'agissant de la sécurité sociale, c'est le souci d'entretenir un cadre institutionnel assumant une solidarité sociale entre les générations à travers les contributions sociales permettant de sauvegarder la sécurité matérielle et sanitaire des personnes âgées d'une part et de sécuriser des retraites décentes des générations futures. Parallèlement le ministère assure une fonction de promotion sociale des laissés à la marge du bien-être social en raison de la pauvreté de l'handicap ou du fait de la perte toute attache sociale.

Au-delà des frontières nationales le ministère des affaires sociales se préoccupe des émigrés et veille à entretenir leurs liens et ceux de leur progéniture avec la nation et sa culture. Voici des domaines larges qui nécessitent un investissement en moyens matériels et en formation. En retour, cet investissement a permis de développer un savoir faire propre à cette organisation qu'est le ministère des affaires sociales. Il consiste en des capacités de négociation entre partenaires aux intérêts parfois inconciliables, de coopération et de soutien aux associations, de création de bases de données permettant de cibler avec justesse les personnes qui sont dans le besoin, de conception de programmes permettant d'entretenir le lien des émigrés avec le pays... De même l'expérience accumulée du ministère aura permis de relever les limites et les dysfonctionnements du cadre institutionnel qu'il s'agisse des négociations collectives centralisées ignorant les conditions particulières de l'unité entreprise et la pluralité syndicale, du partenariat avec les organisations de la société civile ou des exigences de la population tunisienne vivant à l'étranger. Les compétences acquises nécessitent à leur tour et selon le cas révision, renforcement, et enrichissement par de nouvelles pratiques, c'est là un autre domaine d'investissement. Mais ce qui peut accélérer le développement de telles compétences c'est l'inspiration de pratiques qui ont réussi ailleurs et c'est



là que la coopération internationale est des plus utiles. Toutefois, les affaires sociales ne concernent pas que le ministère dont l'activité s'inscrit dans une optique de solidarité institutionnelle à une échelle globale, macro sociale. En deçà du niveau macro, il y a le niveau méso, celui des entreprises, celles qui inscrivent dans leurs programmes d'action un volet responsabilité sociétale de l'entreprise. Agir avec un souci et un programme RSE c'est au-delà des activités de production ou de service, investir pour la sauvegarde de l'environnement naturel, le bien-être des ses collaborateurs et le développement de la communauté locale. A cet égard on aimerait savoir si des entreprises néerlandaises opérant en Tunisie ont des politiques RSE et en quoi consistent ces politiques.

Annexe 5

Mr Mongi Goaid

Secrétaire Général de la Chambre

Quelques lignes utiles sur la situation actuelle en Tunisie
-Conjoncture morose, période difficile et délicate

Désireux de porter à votre connaissance les témoignages d'entreprise prospect et membre de notre Chambre

Ci-après ce que la CTNCI demande :

-de la nécessité impérieuse d'une accalmie immédiate, future et pour qq années

A) SANS TRÊVE SOCIALE :

- pas de reprise possible de notre économie
- pas d'investissements internationaux
- crainte de départs de sociétés étrangères voire tunisiennes
- avec poursuite d'un attentisme très réducteur, susceptible de décourager un dynamisme existant interne de PME, marqué par un Léger frémissement positif

B) LA SITUATION EXCEPTIONNELLE QUE NOUS VIVONS IMPOSE :

- révision à la baisse de toutes prétentions financières, différant revendication financière dans l'attente de la reprise de croissance et éloignement de quelques marques d'essoufflement

Ceci concernerait :

- situation sécuritaire
- les salaires
- Les marges de nos entreprises
- Les professions libérales, médecins, experts comptables...
- L'Etat et son train de vie...

C) CONFRONTATION DOIT ÉVOLUER VERS NÉGOCIATION PLUS CONCILIANTE,

sans menace de rapport de force, mais plutôt dialogue conciliant
*améliorer visibilité politique, sociale et sécuritaire concernant nos Régions intérieures défavorisées

D) NOUS VIVONS UN VÉRITABLE RAS LE BOL,

devant lourdeur Administratif corruption,

- insuffisance de la lutte du pouvoir



publique contre la contre bande et l'économie informelle

- et menace de cessation de travail, d'exigence, d'augmentations salariales intolérables, ayant conduit à des dépôts de bilan et faillite de sociétés,
- aujourd'hui, nous enregistrons une 1ère fermeture d'une entreprise de textile, membre de notre Chambre à menzel jemil

Bonne nouvelle que je viens d'apprendre : des contacts emmenant sont en cours de nature à peut-être trouver une solution à cette entreprise ne difficulté (à suivre)

E) DE L'URGENCE D'UN PACTE SOCIAL, véritable contrat social de nature à tenir compte des aspirations, attentes des salariés et des capacités réelles des entreprises publiques ou privés.



Annexe 6

Mr Kamel Maddouri,

Directeur Général de la Sécurité Sociale au Ministère des Affaires Sociales

Son Excellence Mme Hélène Rekkers, Chargée d'Affaires à l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Tunisie, Mme Michaela Dodini, Chef de la Section Commerciale à la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, Mr Mark Liebster, Président de la Chambre Tuniso-Néerlandaise pour le Commerce et l'Industrie, Mr Mongi Goaid, Secrétaire général de la Chambre Tuniso-Néerlandaise pour le Commerce et l'Industrie, Excellences, Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord adresser mes vifs remerciements à la Chambre Tuniso-Néerlandaise pour le Commerce et l'Industrie pour m'avoir invité à participer à ce déjeuner-débat et la féliciter pour les efforts dont elle fait preuve pour la promotion de la Tunisie en tant que site privilégié d'investissement.

La Tunisie s'apprête, comme vous le savez, à abriter les 29 et 30 Novembre prochain la Conférence Internationale sur l'Investissement « Tunisia 2020 » qui devrait représenter une étape cruciale pour concrétiser les ambitions du nouveau Plan de Développement Economique et Social 2016-2020. Ce plan est en effet porteur d'un nouveau projet sociétal et d'un nouveau modèle de développement inclusif qui permettront de relever les défis majeurs auxquels fait face le pays notamment en matière de développement humain et d'inclusion sociale, de renforcement

de la compétitivité des entreprises économiques, du développement régional et de consécration de l'économie verte en tant que moteur de développement.

Aussi, cette conférence qui devrait voir la participation de nombreux pays frères et amis et des institutions bilatérales et multilatérales de financement, sera une occasion propice pour présenter les axes stratégiques et les réformes majeures inscrits dans le plan et de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des grands projets notamment dans le cadre du partenariat public/privé. Permettez-moi de saisir cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale et notamment à la communauté néerlandaise des affaires pour apporter un soutien massif à la réussite de cette conférence et appuyer la Tunisie à relever les défis économiques de sa transition démocratique.

Mesdames et Messieurs, Les services compétents du Ministère des Affaires Sociales œuvrent de concert à favoriser un climat social serein à même d'impulser l'investissement et le dialogue au sein des entreprises et à apporter à celles-ci toute forme d'appui et d'assistance en vue de les aider à surmonter les difficultés rencontrées et à garantir leur pérennité.

C'est ainsi que grâce à ces efforts le nombre des grèves durant les sept premiers mois de l'année 2016 a enregistré une baisse de 44% par rapport à la même période de l'année



2014 et de 11% par rapport à la même période de l'année 2015 et que le nombre des sociétés touchées par les grèves a également diminué de 45% par rapport à l'année 2014 et de 11% par rapport à 2015.

Je voudrais relever avec satisfaction que l'ensemble des investisseurs néerlandais qui ont choisi le site Tunisie continuent à y croire malgré les aléas et les défis que traverse notre économie nationale depuis l'avènement de la Révolution. De même, le climat social au sein de ces entreprises dont le nombre s'élève à peu près à 90 entreprises pour 13000 employés est demeuré globalement stable au cours des trois dernières années. Les services de l'inspection de travail n'ont enregistré en effet qu'une seule grève sans préavis qui a touché une entreprise de confection sise à Bizerte pendant le mois de février 2016.

Mesdames et Messieurs, En dépit de la phase transitoire que connaît le pays, les autorités tunisiennes ont adopté de nombreuses mesures en vue d'améliorer le climat des affaires et garantir la compétitivité de l'entreprise économique et renforcer davantage l'attractivité de la Tunisie pour les investisseurs tunisiens et étrangers.

On peut citer à titre d'exemple la simplification des procédures administratives régissant les activités économiques, la révision de la loi relative au redressement des entreprises en difficultés et la mise en place des cellules d'encadrement des investisseurs au niveau des ministères et gouvernorats. Ces mesures devraient être couronnées par l'adoption du code d'incitation aux investissements qui a été soumis à l'Assemblée des Représentants du Peuple pour approbation, ainsi que du projet de loi relatif à l'impulsion de l'investissement annoncé par Monsieur le Chef du Gouvernement dans son discours d'investiture qui vise à encourager le lancement d'importants mégaprojets. Par ailleurs, la mise en place d'un cadre institutionnel pour un dialogue tripartite efficient et continu, tel que stipulé dans le Contrat Social signé le 14 Janvier 2013 entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, devrait également stabiliser le climat social et améliorer les relations

professionnelles ce qui permettra de favoriser l'investissement national et étranger.

Dans ce cadre un projet de loi sur la création d'un Conseil National de Dialogue Social a été élaboré en concertation avec les partenaires sociaux et soumis à l'Assemblée des Représentants du Peuple. Ce conseil a notamment pour missions de garantir la continuité et la régularité du dialogue entre les partenaires, le suivi du climat social général, ainsi que l'observation du degré de respect de la législation du travail.

Mesdames et Messieurs, Je voudrais saisir cette occasion pour saluer l'exemplarité des relations de coopération et de partenariat fructueuses entre la Tunisie et les Pays Bas dans le domaine social et faire appel à cet effet à nos partenaires néerlandais pour travailler de concert en vue de consolider davantage ces relations, et ce, notamment en matière de renforcement de la convention bilatérale de sécurité sociale dont la dernière révision remonte

à 2006 en vue de l'adapter aux nouvelles réalités de la migration, en matière de développement de projets d'intégration des personnes handicapées, ainsi que dans le domaine de renforcement des capacités des cadres du Ministère des Affaires Sociales.

Mesdames et Messieurs, Je ne manquerai pas avant de conclure de vous assurer que le Ministère des Affaires Sociales – toutes structures confondues – ne ménagera aucun effort pour apporter des réponses aux préoccupations des chefs d'entreprises néerlandaises et pour les soutenir et les appuyer afin que leurs investissements puissent continuer à évoluer dans un climat social sain.

Permettez-moi enfin de réitérer mes vifs remerciements aux organisateurs de cette importante rencontre qui constitue un espace propice d'échanges fructueux entre les différents intervenants.

Je vous remercie pour votre attention.



Le DÉBAT



MR CHAFIK EL BEHI, GÉRANT D'UNE PETITE ENTREPRISE, SPÉCIALISÉE DANS LES TECHNOLOGIES BANCAIRES.



« J'ai débuté l'activité de ma petite entreprise il y'a 10 ans. J'ai commencé avec un partenaire néerlandais basé à Rotterdam. Je vais vous relater mon histoire avec cette entreprise néerlandaise avant de poser mes questions. Durant l'été J'ai informé mon partenaire qu'il ne pouvait pas nous contacter après 14

heures. Il a voulu connaître la raison, je lui ai répondu qu'en Eté on ne travaille qu'une séance unique en Tunisie. Il m'a répliqué : « Et cela est pour une semaine ou deux semaines... ». Je lui répondu « 2 mois ». Ce Monsieur qui occupait le poste de Directeur de développement d'une

Société Multinationale m'a simplement répondu s'il pouvait venir travailler pour notre petite entreprise. J'en suis resté à ne pas savoir quoi dire par rapport à cette situation. En effet, 2 mois à ne travailler que jusqu'à 14 heures. Cela n'existe nulle part ailleurs au Monde. Mme Ridha Zeghal vous avez vous même fait des commentaires dans le site webmanager Center à propos de ce problème monstrueux que les entreprises sont en train de vivre à savoir la séance unique. Ma question est de savoir quand est ce que le Gouvernement Tunisien aura l'audace de s'attaquer à ce problème et de résoudre. Ce problème de la séance unique menace les petites entreprises. Les investisseurs étrangers quand ils s'installent en Tunisie et constatent l'existence de la séance unique pendant 2 mois auquel il faut ajouter le mois de ramadhan deviennent incrédules. La séance unique est une institution qui doit être enlevée (remise en cause) tellement elle constitue un handicap. Quelques chiffres sont révélateurs à cet égard. La séance unique cette institution propre à la Tunisie, instaurée par Habib Bourguiba le 12 avril 1956 fait l'objet de discussions annuelles pour évaluer le pour et contre. Elle est aussi la

cause d'embouteillages monstres pendant la période de l'été où il est extrêmement difficile de trouver un moyen de transport après 14 heures dans la ville de Tunis. L'information est recueillie d'internet : la Tunisie est le seul pays au Monde qui pratique la séance unique pendant les 2 mois d'été. Monsieur le représentant du Ministère, ce problème occasionne au pays une perte sèche et cela n'encourage pas les investisseurs. Ma question est de savoir si l'actuel gouvernement aura l'audace d'attaquer ce problème frontalement. »

MR ABDERAZEK YAZID

CONNECT



« Mesdames et Messieurs je viens ici représenter la CONECT où je suis chargé du dossier social depuis la création de cette organisation patronale. Je suis un ancien Inspecteur du Travail et j'appartiens à cette première génération du lendemain de l'indépendance du pays. J'ai fait le gros de ma carrière au sein du Ministère

des Affaires Sociales. Et je remercie Dieu qui m'a donné la santé pour témoigner de l'évolution des relations professionnelles jusqu'à ce jour. J'ai aujourd'hui 87 ans et depuis mon départ à la retraite, j'ai continué à travailler dans cette branche d'activité bénévolement à la CONECT pour suivre les événements économiques et sociaux dans le pays. A la CONECT nous vivons une situation semblable à celle que vivent les autres organisations professionnelles. Nous croyons à l'équilibre entre l'économique et le social et nous souhaitons que la balance soit en équilibre entre les droits et les devoirs. On a évoqué au début de cette Conférence les problèmes d'absentéisme et de la productivité ainsi qu'un ensemble de problèmes que vivent les entreprises tunisiennes. Nous ne sommes pas contre le relèvement des salaires mais nous souhaitons que l'équilibre soit constant chaque fois que les négociations périodiques aient lieu. J'ai eu la chance personnellement de vivre la reprise des négociations collectives en 1973. Parce qu'avant cette date le Code du Travail et la Législation du travail interdisaient d'inclure dans toutes les conventions les éléments relatifs aux salaires et accessoires de salaire et la classification professionnelle. Le Décret de 1973 a permis de libéraliser la négociation. Le Gouvernement avait accepté, souhaité et encouragé d'inclure dans les conventions collectives trois tableaux de salaires permettant le relèvement annuel des salaires. Cela avait lieu tous les 3 ans pour permettre aux entreprises de bénéficier d'une longue période de paix sociale afin

de se consacrer à son expansion. Malheureusement ces derniers temps on est revenu à une augmentation annuelle ce qui explique en grande partie les problèmes de relations professionnelles. Par ailleurs, au lendemain de l'indépendance le Gouvernement Tunisien avait construit la bourse du travail à l'Avenue Bourguiba et cette structure avait pour rôle de réunir ensemble les syndicats des employeurs et des travailleurs pour s'habituer à la négociation entre eux. Je crois qu'il y'a beaucoup à faire dans ce domaine, et nous souhaitons que les partenaires sociaux soit mis en condition pour s'habituer à négocier et devenir amis et non des adversaires acharnés. »

MR RAMZI LABIDI



« Directeur Général d'une Société de Télécom nouvellement venu à la CTNCI et nous en sommes ravis. Nous sommes sur un sujet extrêmement délicat. Je voudrai surtout adresser mon intervention à Monsieur le représentant du Ministère des Affaires Sociales parce qu'on a l'impression que depuis

plusieurs années maintenant le Ministère a été cantonné dans un rôle de pompier c'est à dire il intervient toujours sur des problèmes qu'on appelle « sociaux » mais qui ont généralement une connotation économique. Je pense qu'il y'a un grand problème que nous ne relevons pas assez qui est celui de l'aspect social lui-même c'est à dire le système des valeurs auquel nous avons abouti. Celui-ci connaît une détérioration totale en Tunisie et cela se répercute directement sur la valeur Travail. Les gens ne savent plus faire l'adéquation entre le travail qui est fourni et le rendement économique reçu. Aujourd'hui on a une problématique qui dépasse toutes les entreprises qui est celle de l'appartenance. En effet l'entreprise est perçue comme le patron et dans l'état d'esprit de tous ceux qui y travaillent elle est là pour enrichir celui-ci et non pas comme une activité permettant à tout le monde, travailleurs et employeurs d'y gagner leurs vies. Aujourd'hui je crois que le Ministère des affaires Sociales doit élargir sa vision pour regarder de près cette attitude et essayer de donner un baromètre sur l'état d'esprit dans la société. Aujourd'hui les études sociales restent des études académiques cantonnées aux universités qui sont totalement à la marge, sinon déconnectées de la réalité du pays. Le deuxième point que je voudrai relever concerne la nécessité d'une accalmie par rapport à la situation actuelle. Mais vu les états d'urgence extrêmes que nous vivons

il faut surtout penser à apporter une solution définitive et de bonnes réponses. On ne peut pas faire des soins palliatifs quand le pronostic vital est engagé. Aujourd'hui on est dans une situation sociale tellement grave qu'on ne peut pas demander à tout le monde de la supporter de la même manière. Il faut trouver des solutions prioritaires aux personnes qui sont dans une situation précaire et puis essayer dans un deuxième temps d'étaler ces solutions à tout le monde.

Le troisième point sur lequel je voudrais insister, Monsieur le Représentant du Ministre est que vous avez parlé d'un certain nombre de mesures or la question n'est pas à mon sens de prendre des mesures mais de voir si ces mesures sont accessibles au peuple. Est ce qu'il les comprend et est-il d'accord avec ou non. En effet d'après les dernières statistiques 70% sinon plus des personnes font savoir qu'ils sont mécontents et sont sentent désemparés. On ne peut pas engager le pays dans une accalmie sociale ou parler de démocratie alors que leur situation est réellement précaire. Il faut cesser de faire de la théorie car la réalité est là. Il faut voir le comportement des gens qui est très significatif. Aujourd'hui les personnes se sont appauvris et font leurs emplettes avec beaucoup de parcimonie. On est en train de sombrer dans une forme de pauvreté et ces personnes appauvries ne peuvent être tenu avec des discours du genre il faut une accalmie sociale. Il faut leur apporter une solution réelle.

Enfin je ne vois aucun intérêt dans l'idée de créer une commission pour le dialogue social. En effet cette commission sera composée par des personnes initiées et ne touchera pas vraiment la masse. D'ailleurs les commissions vont servir surtout à décharger les députés de leurs devoirs d'aller vers leurs régions pour essayer de constater les carences et les problèmes au lieu de leur demander de revenir vers leurs bases pour essayer d'expliquer la situation et de rapporter ce qu'il faut comme information. »

MR AZIZ BACCOUCHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL AIR BERGER TUNISIE



« Ma question est très simple. Depuis trois jours il y a eu une réunion entre des membres du Gouvernement et des membres de l'UGTT. Concrètement quels sont les actions qui vont être entreprises pour éviter l'état de tension sociale, de congestion sociale pour ne pas dire de remous social et qui seront de nature à inciter les

investisseurs de venir s'installer en Tunisie et à plus forte raison de ne pas la quitter. »

MR MICHEL GREGOIRE

CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL DU BIT POUR L'EMPLOI EN TUNISIE.



« Monsieur le Représentant du Ministère des Affaires Sociales, permettez-moi d'abord de remercier la Chambre Tuniso Néerlandaise pour son invitation en particulier son Président et son Secrétaire Général. Je voudrais aussi remercier l'Ambassade du Royaume des Pays Bas qui depuis fort longtemps met sa

confiance dans sa coopération avec le Bureau International du Travail.

Je voudrais faire 4 réflexions rapides. La première est que l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et son Excellence Monsieur le Ministre Si Mohamed Trabelsi la connaît bien à la responsabilité d'accompagner ses Etats membres (187 pays) pour la promotion de l'agenda du travail décent. Il n'y a pas de paix sociale s'il n'y a pas de travail décent. Le travail décent pour le travailleur mais le travail décent pour l'employeur aussi. Car il ne faut pas l'oublier les employeurs sont aussi des travailleurs.

Que veut dire l'agenda du travail décent. Cela signifie respecter l'équité, la sécurité, la moralité et la santé du travailleur que celui-ci soit ouvrier ou patron.

Le deuxième élément à souligner est est-il possible aujourd'hui d'avoir une trêve sociale et une croissance économique sans faire référence à une économie sociale et solidaire. La jeune génération d'économistes brillants, parlent même de nos jours d'économie participative, d'économie collaborative. Le patronat, les organisations des employeurs, les syndicats les organisations des travailleurs, le Gouvernement et les départements gouvernementaux en charge du travail sans doute s'interrogent aussi comment mettre en place cette économie sociale et solidaire qui se décline en une économie participative collaborative entre tous.

Le troisième élément : Les salaires sont une chose mais l'emploi durable s'en est un autre. La durabilité de l'emploi est fondamentale, la sécurité de l'emploi est fondamentale, et c'est ainsi que si nous parlons de la détérioration du climat des affaires, c'est qu'il y a aussi une détérioration du climat social. Si le climat social se détériore c'est que par ailleurs il y a quelque chose qui ne va pas dans le climat des affaires. L'emploi et les salaires sont intimement liés, il faut trouver l'équité. Il faut trouver l'équité du travail décent dans l'entreprise et l'équité du travail décent pour les travailleurs qui donnent vie à cette entreprise.

Je terminerai avec le quatrième point qui a été souligné par monsieur le Représentant de son Excellence Monsieur le Ministre, c'est le dialogue tripartite. L'Organisation

Internationale du Travail a pu observer très concrètement d'après des exemples empiriques qu'il n'y a pas de croissance équitable sans dialogue social entre les organisations d'employeurs, les organisations des travailleurs et les départements de l'Etat en charge du travail. Et pour cela il faut un cadre, le contrat social a été rappelé, il existe mais qu'est-ce que nous en avons fait. Celui-ci est-il toujours pertinent ? Ou est-il resté un simple document. Plus récemment dans cette même salle en présence de M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies, du Président de la Banque Mondiale, du Chef de Gouvernement, du corps diplomatique a été signé le 29 mars 2016, la Déclaration Tunisienne pour l'Emploi et ses 17 mesures d'urgence. Il y a des choses intéressantes dans cette Déclaration. Elle est très utile aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements.

Les plus hautes autorités depuis le Secrétaire Général des Nations Unies, en passant par le Président de la Banque Mondiale, et le collège gouvernemental et les partenaires au développement de la Tunisie se sont associés à cet événement. Nous avons la responsabilité d'en faire une relecture au service de l'emploi et de l'emploi décent. »

MR KAIS MEJRI



« Enseignant universitaire en Management et consultant au Management des Connaissances.

J'ai fait ma thèse de doctorat au Japon où j'ai vécu 6 ans. Je profite de cette occasion pour faire un témoignage par rapport à ce que j'ai vécu dans ce pays. D'après moi il est essentiel de parler de

productivité. Dans un pays donné si on produit plus dans un laps de temps réduit par rapport aux autres nations. Cela sera le critère qui mènera un pays à devenir un pays développé. Par rapport à la situation actuelle de la Tunisie, il faut rappeler que tous les pays considérés développés aujourd'hui ont tous connu dans leur histoire des problèmes majeurs que ce soit des guerres ou des épidémies ou autres. Cela ne les a pas empêché de surmonter ces problèmes et devenir ce qu'ils sont aujourd'hui. Ce qu'il faut savoir c'est que les expériences de ces pays malgré qu'ils sont différents de la nôtre peuvent être très importants pour nous permettre de sortir de nos problèmes actuels. Il faut peut-être se pencher sur les solutions trouvées par ces pays après les guerres ou les épidémies ou les périodes de grande turbulence et s'en inspirer. On peut apprendre des leçons des autres pays qui ont vécu des situations plus au moins similaires à la nôtre pour les adapter et les transférer en Tunisie. Cela aura le mérite de nous faire gagner du temps et garantir l'efficacité des solutions retenues.

Pour ce qui est de la séance unique, au Japon la culture

de l'entreprise et l'amour du travail sont érigés en une véritable institution et j'invite les autorités à réfléchir pour changer le cadre légal afin de mieux ancrer cette philosophie chez nous et d'augmenter le nombre d'heures de travail et surtout améliorer la productivité de nos entreprises. »

MR CHIHAB ZOUAOU SOCIÉTÉ SAM



« Je représente des Sociétés qui œuvrent dans plusieurs domaines tels que le secteur commercial, industriel et celui des télécommunications. On est membre de la chambre et on est aussi partenaire d'une entreprise néerlandaise. C'est pour nous une fierté d'être toujours un membre actif de la CTNCI. J'ai des questions

techniques que je considère comme pertinentes que je voudrais poser à Monsieur le Directeur Général de la Sécurité Sociale.

La première concerne les avantages accordés aux sociétés créées dans les zones de développement régional puisque deux de nos sociétés rentrent dans ce cadre. Il y a l'exonération de la charge patronale de la cotisation CNSS qui est accordée à partir de la constitution de la société. Nous considérons cela anormal parce que des fois entre la constitution de la société et la mise en œuvre du projet c'est à dire l'entrée en exercice effectif des périodes de 5 à 7 ans peuvent s'écouler rendant cette exonération pratiquement inopérante puisque déjà épuisée. On a exposé ce problème et on a reçu des avis controversés de la Direction de la CNSS sans avoir été tranché d'une manière claire et définitive et ce pour cela que je me suis permis de soulever cette question aujourd'hui.

Ma deuxième question est en rapport avec la révision du cadre de la taxation d'office. Il y a un laxisme énorme et une lenteur mortelle au niveau de la CNSS. On sait tous que cette situation s'est enlisée et est explicable par le manque des moyens, par le manque de personnel et par le manque d'inspecteurs. Mais il n'empêche que cette situation bloque les entreprises d'autant plus que les montants demandés sont très importants et peuvent être de l'ordre de 700.000 dinars en face desquels les entreprises se trouvent démunies. Les correspondances adressées à l'administration restent toujours sans suite. Il faut donner des attestations afin de permettre à ces entreprises de participer aux marchés publics afin de leur permettre de continuer à travailler et payer leurs dettes au fur et à mesure. L'administration pouvant toujours procéder à tous les contrôles à travers tous les documents notamment comptables afin de s'assurer de son paiement intégral. D'après ce que j'ai constaté les rares cas où des situations

similaires ont été tranchées ont pris 4 à 5 années, ce qui reste très dommageable. »

MR TAOUFIK RABAH



« Je ne suis pas membre de votre chambre mais je serais fort heureux d'y appartenir. C'est tellement riche que ça me motive pour faire partie de votre équipe de réflexion. Je suis Président du Groupe SAMEF pour le consulting et le développement qui a aujourd'hui 42 ans d'âge et qui effectue des prestations en

Tunisie et à l'étranger dans le domaine de l'organisation des entreprises et des études de développement. J'ai été invité à cette réunion par l'entourage de M. le Ministre parce qu'en tant qu'intervenant pratiquement quotidien dans les entreprises tunisiennes et étrangères, j'ai fini au bout de quelques dizaines d'années par me faire une idée du fonctionnement de l'entreprise d'aujourd'hui pas seulement en Tunisie mais aussi à travers le Monde. Nos amis néerlandais vous avez aussi des problèmes chez vous aussi. Nos amis européens tels que la France et l'Italie ont également beaucoup de problèmes mais ce que vous êtes en train de faire pour résoudre ces problèmes vous le faites avec beaucoup de réussite. Malheureusement pour nous autres les choses se sont beaucoup compliquées depuis la révolution. Et il est tout à fait normal de connaître les circonstances que nous sommes en train de vivre actuellement. D'après moi il faudrait à terme profiter de cette situation comme un facteur positif. Il y a un éveil et un réveil du travailleur tunisien. Mais il faut faire la différence entre le comportement du travailleur dans l'entreprise publique et le travailleur dans l'entreprise privée. Il faudrait passer à l'action. Dans l'entreprise privée, d'une manière générale, le responsable essaie de suivre le modèle de management de l'entreprise publique parce que la législation sociale pratiquement l'y oblige. Et cela est un facteur de déperdition des efforts au niveau de l'entreprise publique. La question du système salarial en Tunisie est d'une importance

capitale puisqu'avec ce système vieillissant et archaïque il est nécessaire de le repenser au plus vite. L'intéressement à la productivité on l'a essayé en Tunisie avec beaucoup de réussite, mais on l'a tout de suite laissé de côté. Dans ce système qui a très bien fonctionné il y avait une part destinée l'ouvrier, une autre au capital et une réserve qu'il fallait laisser pour les temps difficiles. Personnellement j'ai assisté à la mise en œuvre de ce système dans les cimenteries et cela a donné des résultats magnifiques. Donc il faudrait réfléchir à ce système salarial de manière à sensibiliser les travailleurs sur la nécessité pour eux de se sentir appartenant à l'entreprise et pourquoi pas au capital ne serait-ce que moralement. »

MR AFIF KCHOUK TOURISME



« Vous avez parlé de la valeur du travail moi je dis en Tunisie ce qui manque c'est d'ériger le travail en une religion une philosophie en une culture. Parce que celui-ci aujourd'hui n'a plus de signification. Les salaires qu'on paie c'est beaucoup plus pour la présence, le travail vient après. D'ailleurs c'est curieux que

dans la constitution on a refusé d'y inscrire le droit au travail mais on n'a pas omis le droit à la grève. On a refusé de lier le salaire à la productivité. Aujourd'hui nous vivons une période paradoxale. C'est vrai que c'est le politique c'est à dire le pouvoir législatif et exécutif qui gouvernent,



mais en fait tout le monde sait que c'est l'UGTT qui dirige le pays. Donc si on ne va pas directement affronter ces problèmes on risque de tourner en rond autour de la question sans jamais la résoudre. Et vous savez très bien que la situation économique de la Tunisie va malheureusement de mal en pire. Je me demande comment on va aller à la conférence internationale sur l'investissement alors qu'on n'a pas encore un Code de l'Investissement et on n'a pas des lois sur le partenariat public/privé (PPP).

Monsieur le Représentant du Ministère des Affaires Sociales vous avez un rôle très important parce que je le dis vous êtes comparé à un UGTT bis. L'inspection du travail est souvent du côté de l'employé sans parler de la justice. Ce sont des problèmes qu'il faut regarder de face. »

MME CAROLINE BRUMMELHUIS



« Je suis néerlandaise et je vis en Tunisie depuis 15 ans. Il y a trois mois en ce même lieu on a annoncé la création d'un réseau pour les femmes entrepreneurs qui s'appelle Next Women qu'on a lancé depuis. Tous les mois on a organisé des rencontres entre femmes entrepreneurs et femmes entrepreneurs en

devenir et puisque vous parlez de développement du pays et développement du travail, sachez que le constat dans le monde entier est que ce développement se fera aussi par l'implication des femmes dans le travail et dans l'entrepreneuriat. En Tunisie il y a 24% des femmes qui sont actives sans parler de la partie informelle qui est certainement plus grande. Cela rend les gens plus autonomes. Un pays où il y a plus de femmes autonomes est un pays où il fait bon vivre. L'annonce que je voulais faire, c'est qu'on a décidé avec le concours de l'Ambassade des Pays Bas de travailler sur ce partenariat féminin très simplement en mettant ensemble lors d'une journée qu'on va organiser au Nord-Ouest à Beja en octobre les femmes entrepreneurs de la région et les femmes entrepreneurs de Tunis avec des invités des Pays Bas pour que ensemble on puisse discuter de ce qui va, de ce qui ne va pas pour se motiver. Parce qu'en fait, le développement des entreprises commence avec les échanges d'information. C'est ce que je voulais vous annoncer chose que nous ferons à chaque fois que nous aurons un évènement important à faire connaître dans les mois à venir. »

MR MONGI GOAIED



« Je voudrais premièrement remercier Si Taoufik Rabah pour ses paroles élogieuses. Quant à la Chambre : c'est un réel travail d'équipe et une parfaite collaboration avec mes collègues membres du Comité de Direction dont certains sont ici présents
Deuxièmement Si Chiheb Zouaoui, je voudrais s'il vous plait apporter un élément de

réponse très positif, relatif à votre requête, Nous avons eu à traiter en tant que Chambre certains problèmes similaires : je me dois de témoigner, et très honnête avec vous : que chaque fois que nous sommes allés voir par exemple la CNSS, nous avons tout le temps pu obtenir des réponses positives, parfois sous 48 heures. Donc s'il vous plait je vous invite à nous rencontrer à ce sujet : nous préparerons le dossier ensemble et solliciterons une Audience de M. le Directeur Général de la CNSS, et irons voir après la Direction CNSS concernée. »

MR RIADH BEN NEJI DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE SONOBRA



Nous sommes un groupe spécialisé dans l'agro-alimentaire installé en Tunisie depuis 2007. Nous vendons des produits de grande consommation. Concernant l'amélioration du climat social, il faut ici le souligner cela s'est fait à un prix très couteux pour l'entreprise. Si depuis des années on a parlé de création de nouveaux emplois,

aujourd'hui on doit plutôt trouver comment préserver les emplois existants. L'accalmie du climat social achetée aux prix fort par des augmentations salariales consenties par l'entreprise qui sera soumise aussi aux nouvelles réformes fiscales en train d'être préparés ainsi que la spécificité du travailleur tunisien qui n'est intéressé que par le salaire qu'il perçoit et rien d'autre au sein de l'entreprise. Les augmentations salariales négocié entre l'UGTT et l'UTICA et que nous sommes obligés d'exécuter sont cette année de l'ordre de 6 à 7%. D'autre part notre marge a été consommée par les taxations et les droits de consommation et les taxes, on n'a pas pu augmenter nos prix et on a réduit nos marges. Aujourd'hui nous nous

trouvons dans un début de difficulté. Je ne veux pas être pessimiste mais je prévois que si on ne va pas y avoir un équilibre entre cette motivation de l'employé et la réforme du système fiscal et les taxations en cours on va faire face à des difficultés très bientôt. »

REPONSES

MR KAMEL MADDOURI DG DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



« Je tiens à vous remercier pour ce débat et ce dialogue francs et constructifs. Certes, nous partageons pas mal de soucis mais on va essayer de clarifier quelques points et quelques craintes. Mais je tiens à préciser tout d'abord que la Tunisie est en train de traverser une période de transition

démocratique qui interpelle forcément une transition sociale profonde et une transition économique. Je reviens sur les questions qui ont été évoquées à propos du dialogue social et la valeur du travail etc.... Cela est vrai et nous sommes d'accord pour partager la même opinion. A cet égard, je tiens à rappeler une citation de Chateaubriand qui disait que toute révolution qui n'est pas accomplie dans les mœurs et les idées sera vouée à l'échec. C'est vrai qu'on a un problème de valeur de travail aujourd'hui nous en sommes conscients, il y a une action commune voire même nationale pour rendre la valeur à la valeur du travail. Il faut mettre en œuvre cette action en tant que priorité nationale et non pas seulement gouvernementale. C'est un travail collectif et c'est une responsabilité partagée par tout le monde. Je me permets d'apporter juste quelques précisions. Le dialogue social et la paix sociale sont des conditions sine qua non pour la promotion économique et la stabilité. C'est vrai qu'on a signé un contrat social qui prévoit beaucoup de principes, c'est une charte sociale. D'ailleurs certains le qualifient comme étant une constitution sociale mais faut-il encore que ce contrat soit appuyé et véhiculé par une institution durable et une instance de concertation et de dialogue. C'est pourquoi je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée qui rejette et ne croit pas à la création de cette institution. On a besoin aujourd'hui d'une instance de régulation et de dialogue qui va débattre toutes les questions. Une instance

représentative et dont la composition est ouverte à toutes les sensibilités patronale, syndicale, politique voire même des représentants de la société civile. Donc c'est cette instance qui devrait normalement se pencher sur ces questions de la valeur de travail. Une question qui été posée concernant la CNSS je suis le Directeur Général de la Sécurité Sociale donc j'assume la tutelle des caisses. Les questions soulevées relèvent de notre compétence et je tiens à rassurer tout le monde concernant les problématiques de taxation et la législation du recouvrement des cotisations de la CNSS. Nous sommes dans un vaste chantier pour revoir le dispositif juridique existant et notre souci est de concilier entre deux contraintes qui paraissent inconciliables à savoir les droits et les devoirs des contribuables ce qui pose beaucoup de problèmes en termes de garanties et de clarification de la procédure offerte pour l'assuré et pour aussi pour ses devoirs et ses obligations. Je réitère notre disposition et notre intérêt à écouter toutes les doléances dans ce domaine et si vous avez des questions bien précises au contraire nous sommes à votre disposition.

Concernant la question des avantages sociaux, je partage parfaitement le point de vue sur le problème de la date sa mise en œuvre c'est à dire le décalage entre la date de l'entrée en exercice effectif par l'entreprise et le début d'entrée en vigueur de cet avantage. Il en sera de même, on va essayer d'en tenir compte même si c'est le ministère des finances qui est à la base de ce texte. Nous travaillerons conjointement avec eux pour trouver des solutions. Puisque les questions interpellent plusieurs domaines je vais céder la parole à nos collègues du Ministère des affaires Sociales plus à même de pouvoir nous éclairer sur des questions aussi délicates que celui de l'inspection du travail et les relations de travail etc... »

MME SAMIA BACCOUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE DU TRAVAIL



« Je commence par la réflexion qu'a proposée M. Michel sur les normes internationales du B.I.T et le tripartisme puis sur le dialogue social, la négociation collective et l'intéressement sur la fixation des salaires. Concernant nos relations

avec le Bureau International du Travail (BIT) et le

tripartisme, nous sommes membre du B.I.T et l'O.I.T et nous avons ratifié actuellement 64 conventions internationales dont les huit conventions fondamentales et nous travaillons sous l'égide du BIT. En étroite collaboration nous avons un projet de promotion du dialogue social et le renforcement de la gouvernance. Ce projet œuvre pour la mise en œuvre du contrat social surtout la promotion de l'agenda du travail décent. Concernant le tripartisme qui est une pratique que le gouvernement a suivie depuis 1973 avec la politique de négociation collective, le Gouvernement a pour stratégie de faire évoluer cette politique. En effet depuis 1990 on a eu une politique de révision systématique des conditions de travail et des salaires. Mais il est vrai que depuis la révolution la démarche a été changée suite à un accord entre les partenaires sociaux eux-mêmes UGTT et UTICA. La négociation n'est plus sectorielle mais généralisée et centralisée. Actuellement on est à 54 conventions collectives qui régissent plus que 80 % des secteurs d'activité avec un nombre important de salariés. Les avenants des conventions collectives sont actuellement en majorité déjà signés par les partenaires sociaux. Pour ce qui est de la fixation des salaires et intéressements, le code du travail le permet. Donc le salaire peut être composé par une partie fixe et une partie variable qui peut être fixée en fonction de la productivité. Cette possibilité a été prévue lors de la révision du code du Travail de 1996 mais n'a pas été appliquée. Il n'y a pas eu recours à cet article malgré le fait que la législation le permet. »

MME RIADH ZGHAL



« Je voudrais rappeler un certain nombre de thématiques qui ont été évoquées par la salle et qui sont très importants et peuvent servir d'agenda pour le Ministère, l'utilité des déjeuners débats, c'est aussi pour aller de l'avant.

LE PROBLÈME DE LA SÉANCE UNIQUE :

Donc je rappelle l'une des questions qui été évoquée à plusieurs reprises qui est celle de l'horaire du travail et particulièrement la question de la séance unique. D'après ce qui se dit cette institution a été instaurée du temps de la colonisation, et c'était les corses qui avait tenu parce qu'ils considéraient qu'il faisait trop chaud etc... En tout cas cette question d'horaire de travail est une

thématique sur laquelle il va falloir réfléchir.

LES MODALITÉS DE LA NÉGOCIATION SOCIALE

Les modalités de la négociation sociale ont une spécificité en Tunisie. En effet ces négociations se font d'une manière centralisée pour aboutir à des conventions collectives alors que dans d'autres pays les négociations se font sur la base des particularités des entreprises aussi ou de groupe d'entreprises ou du secteur.

PLURALITÉ SYNDICALE

Au niveau de la négociation collective, je m'attendais à une question qui n'a pas été posée c'est par rapport à la pluralité syndicale qui n'a pas été encore adopté par le Ministère. On continue donc à négocier uniquement avec l'UGTT et l'UTICA alors que nous avons d'autres syndicats qui sont relativement importants et qui ont une vision par certains côtés, avancée du concept de la gestion de l'entreprise. Une autre question importante a été posée. Prendre des mesures c'est très bien mais qu'en est-il de leur accessibilité et de leur application. Là aussi il y a du travail à faire.

LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL

Une autre thématique a souligné le lien très important entre le climat des affaires et le climat social. Une autre question importante a été aussi soulevée qui concerne la productivité du travail. Et là c'est un thème récurrent que l'on entend tous les jours, mais c'est un problème qui dépend du modèle de gestion mis en place aussi bien dans l'administration que dans l'entreprise. Le premier livre que j'ai publié en 1982 avait pour objet la gestion participative parce que la motivation est aussi quand les gens se considèrent qu'ils sont tous dans le même bateau et qu'ils ont intérêt à ce que l'entreprise perdure.

LA DURABILITÉ DE L'EMPLOI

La durabilité de l'emploi : L'emploi c'est bien mais encore faut-il qu'il soit durable et le lien qui existe entre la durabilité, l'équité et la reconnaissance que l'employeur est aussi un travailleur.

RECHERCHE ACADÉMIQUE ET EMPLOI

Pour ce qui est de la question qui a souligné que les travaux universitaires sont déconnectés de la réalité, je réponds que cela n'est pas le cas nécessairement parce que il y a beaucoup de travaux universitaires basées sur les enquêtes de terrain. Malheureusement le travail universitaire n'est pas très lu et les universitaires ne sont pas très écoutés et par conséquent il n'y a pas de jugements à porter mais il y a un effort à faire de la part des universitaires pour vulgariser les résultats de leur travaux et se débarrasser du langage académique

et de s'accrocher au faits comme l'a dit le président de la chambre. Et puis du côté des industriels et des entrepreneurs, il y a intérêt à regarder un peu ce qui se fait dans la recherche empirique.

ENTREPRENARIAT FÉMININ

Entrepreneuriat féminin : il y a des études qui ont été faites sur la question l'entrepreneuriat féminin en Tunisie et là c'est un potentiel énorme qu'il va falloir investir et sur lequel il va falloir travailler. Je pense que le Ministère des Affaires Sociales peut être intéressé par des questions comme celle-ci parce que des femmes entrepreneurs ça crée des emplois. De plus, comme les femmes sont les plus représentées dans les secteurs de l'artisanat et des métiers traditionnels, elles ont la capacité d'entretenir un héritage immatériel. En plus comme les filles sont plus nombreuses dans l'enseignement supérieur, on peut imaginer une greffe scientifique sur les métiers traditionnels à travers l'entrepreneuriat féminin. »

MR MARK LIEBSTER PRÉSIDENT CTNCI

Je voudrais dire quelque chose au sujet de la séance unique. Il y a d'autres pays qui ont la même chaleur que la Tunisie tel que l'Espagne. Les espagnols font la sieste mais ils reviennent au travail après. Et ils bossent jusqu'à 9 heures du soir. C'est ce qui fait la différence.

MR. FOUED BEN ABDALLAH DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL ET DE LA CONCILIATION,



«Un éclaircissement en ce qui concerne sujet de la séance unique. La séance unique ne concerne pas le secteur privé en Tunisie. En droit du travail Tunisien il n'y a pas séance unique. Les entreprises privées ne sont pas obligées de suivre le secteur public dans l'organisation des horaires du travail qui ne

concernent que la fonction publique et les entreprises publiques. La répartition des heures du travail revient à la direction de l'entreprise et à elle de faire son choix. Une question pertinente a été soulevée : Légalement si la direction d'une entreprise a donné son accord sur la séance unique et qu'elle voudrait revenir sur cet accord et ne plus avoir de séance unique, est ce qu'il y a un problème dans ce cas ? La réponse est que cela est tout fait légal car l'accord est réversible et n'est pas irrévocable. Le problème avec les sociétés étrangères en Tunisie c'est qu'elles ne s'adressent pas à l'inspection du travail, ces

sociétés consultent le guichet unique de l'API ou d'autres consultants privés mais ne s'adressent pas aux instances gouvernementales compétentes dans le cas présent à savoir l'inspection du travail. Je voudrai aussi faire une petite rectification : aucune société néerlandaise n'a procédé à un dépôt de bilan et n'a quitté la Tunisie en 2016. Une société située à Bizerte a déposé une demande CCL mais il y a une solution globale. Secret professionnel oblige on n'a pas le droit de divulguer les détails mais il faut savoir que la solution existe.

Il paraît judicieux dans ce contexte de voir les moyens de mieux éduquer les sociétés étrangères qui ne sont pas au courant de beaucoup de spécificités du droit du travail tunisien.»

MR KAMEL MADDOURI, DG DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du dialogue permanent entre les partenaires sociaux et le gouvernement. Il y a certes une déclaration officielle émanant du porte parole du gouvernement. C'était une déclaration d'ordre général concernant la poursuite du dialogue mais il y a aussi tout un agenda des points en suspens et des réformes envisagées à savoir des réformes d'ordre social et économique qui feront l'objet d'échanges et de négociation entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Cette réunion a déterminé le cadre des points à débattre lors des prochaines étapes et comment profiter de la nouvelle dynamique, c'est-à-dire celle du nouveau gouvernement d'union nationale avec la participation des partenaires sociaux d'une manière directe ou indirecte dans la composition de cette commission. La prochaine étape relevée de l'agenda du gouvernement et de ses relations avec les partenaires sociaux pour prendre des mesures qui assurent la paix sociale.

Le problème de la séance unique qui est le système choisi par le secteur public induit nécessairement des conséquences sur le secteur privé même si celui-ci ne le pratique pas car si toutes les administrations et les services publics sont fermés on voit mal comment le secteur privé peut continuer à travailler dans ces conditions.

MR RAMZI LAABIDI

Une remarque récurrente pour le chef d'entreprise concerne les augmentations salariales particulièrement quand elles sont dans un cadre légal. Il est vrai quand il y a des négociations salariales elles sont là pour permettre à l'employé de répondre à des exigences vitales auquel son revenu ne lui permet plus. Or ce qu'on constate c'est que à l'occasion de chaque augmentation salariale, il y a une inflation galopante qui est générée et au bout du compte on se retrouve avec de nouvelles augmentations salariales

A SAVOIR

-1-

En droit du travail Tunisien il n'y a pas obligation de faire la séance unique dans le secteur privé. La répartition des heures du travail revient à la direction de l'entreprise et à elle de faire son choix.

-2-

En cas où celle-ci a déjà choisi le régime de la séance unique, son accord est réversible et révocable.

-3-

Pour davantage d'éclaircissements concernant ce sujet, c'est l'inspection du travail qui est la plus habilitée à fournir des réponses précises.

et ainsi de suite ce qui est superflu. Je pense qu'il est grand temps pour le pouvoir politique et le pouvoir administratif d'exercer un certain nombre de contrôles pour éviter ces dérapages et arrêter ce cercle infernal. La deuxième remarque concerne la fixation de certaines personnes sur la situation féminine. A mon sens il n'y a pas d'entrepreneuriat féminin et un entrepreneuriat masculin. Aujourd'hui rien n'empêche la femme d'assumer un rôle égal à celui de l'homme dans toutes les fonctions. Cet état d'esprit doit cesser d'être martelé à chaque fois parce que la distinction homme/femme relève aujourd'hui de la perception psychologique et n'existe pas sur le terrain.

MR AFIF KCHOUK

J'ai deux questions à poser.

1- Quel est la position du ministère des affaires sociales face à la grève annoncée par l'UGTT dans le secteur du tourisme pour le 17 et 18 septembre sachant que cette grève est illégale et qu'elle va sérieusement ternir l'image d'un secteur en perdition.

2- Quel est la position du ministère des affaires sociales face à la mobilité et la flexibilité et au travail intérimaire qui peuvent générer des emplois et dont la non application constitue un frein pour les entreprises.

MME RADHI ZGHAL

Il y a beaucoup d'hommes qui n'aiment pas qu'en parle des femmes et qui considèrent qu'il n'y a pas de problèmes spécifiques aux de femmes. Mais en réalité il y en a beaucoup car c'est une de question de société. Il y a un contexte social, il y a un mode d'organisation des rôles dans la société qui font que les femmes ont

moins d'opportunités et peut être moins de courage pour se lancer dans une activité dans le secteur formel. Il y a beaucoup de femmes qui sont entrepreneuses mais dans les secteurs informels. Passé au formel cela pose problème. Donc je pense lorsqu'il y a des actions en faveur d'une mobilisation pour stimuler l'entrepreneuriat féminin dans le formel cela ne peut être qu'utile. D'abord pour changer la condition sociale de la femme, pour montrer à la société que la femme peut aussi jouir des mêmes opportunités pour s'engager dans une activité économique mais aussi pour permettre à certaines femmes qui ont du talent, qui sont des entrepreneuses nées qu'elles trouvent un milieu favorable pour les encourager à créer leurs entreprises. Un livre publié par le CREDIF traite de la question : « Autonomisation économique des femmes : emplois et entrepreneuriat ». Il sensibilise aux vraies problématiques que vivent les femmes dans différentes régions du pays.

MR KAMEL MADDOURI

Complément d'information concernant la séance unique quant au fonctionnement des services publics. Juste un détail d'ordre légal cette question relève des attributions de la Présidence du Gouvernement et elle est fixée chaque année par un Décret Gouvernemental qui est publié dans le Journal Officiel. On tiendra certainement compte des remarques concernant la séance unique.

SAMIA BACCOUCHE

Je voudrais juste répondre à la question sur la flexibilité. Le Code du Travail permet une certaine flexibilité dans les relations du travail notamment l'article 6-4 qui prévoit la conclusion du contrat de travail à durée déterminée et indéterminée.

Il y a possibilité de contrat de travail à durée déterminée pour les postes de travail temporaires. La révision de 1996 a ajouté une autre possibilité aux entreprises de faire recours aux travailleurs avec des contrats à durée déterminée dans des postes permanents mais pour une période ne dépassant pas 4 ans.

Il y a aussi une certaine flexibilité dans les horaires du travail. Il y a la possibilité de faire une répartition annuelle de temps du travail. Il y a deux régimes 40 et 48. C'est pour cette raison qu'on peut trouver une répartition pendant la période estivale pour faire travailler le personnel durant une seule séance continue et faire une répartition par la suite sur l'année. Cela constitue une opportunité pour les entreprises pour ne pas faire recours aux heures supplémentaires par exemple.

Il y a aussi les indemnités de licenciement qui sont fixées aussi par le Code qui un apport de la révision du Code de Travail de 1994 et d 1996.

A propos du secteur hôtelier la négociation collective est en cours pour l'augmentation des salaires dans ce secteur et il y a eu une réunion cette semaine qui n'a pas abouti à un accord. Ce secteur souffre de quelques problématiques et c'est pour cela peut être qu'il y a eu ce retard dans les négociations collectives salariales.

MR. FOUED BEN ABDALLAH

Directeur Général de l'Inspection du Travail et de la Conciliation

Le système de la séance unique est un choix dans le secteur privé contrairement au secteur public où il est fixé annuellement par un décret. Donc il revient aux Chefs d'entreprises de répartir les horaires de travail. La méconnaissance de système chez les Chefs d'entreprise est due au fait que ces derniers ne s'adressent pas au bons vis à vis à savoir l'Inspection du travail pour être conseillés.

Concernant la situation sociale dans le pays, il faut dire que depuis le début de 2016 on assiste à une période d'accalmie sociale. Les premiers 8 mois sont meilleurs que l'année de référence c'est à dire 2010. Ce qui est médiatisé actuellement sur le nombre de grèves est en quelques sortes erronées.

Pour ce qui est de la grève dans le secteur du tourisme du 16 et 17, on est actuellement en présence d'un préavis de grève et non d'une grève. Il n'y a pas lieu donc de la considérer par l'un des intervenant comme illégale puisqu'elle n'a pas encore eu lieu.

MME RIDHA ZGHAL

Nous arrivons à la fin de notre séance et je remercie tous les intervenants. Je pense qu'il y a une prise de conscience qui est sortie de cette salle par rapport à la révision d'un certain nombre de choses. Je voudrais faire remarquer qu'on raisonne en termes de système. Si l'Administration et les entreprises publiques prennent un modèle d'organisation des horaires de travail, celui-ci va impacter nécessairement les entreprises privées même si ces

entreprises ont la liberté d'organiser le temps de travail comme ils veulent. Mais je pense que pour le Ministère cela devient aujourd'hui urgent de raisonner en termes de système et non en termes de secteur privé ou public.

MR MONGI GOAIED

Juste un mot, 3 points rapidement:

- je suis ravi et remercie Mr Foued Ben Abdallah, Directeur Général de l'Inspection du Travail et de la Conciliation et ses collègues, concernant la Société «Eutriko» de Menzel Jemil, membre de notre Chambre (prévue d'être avec nous mais malheureusement, retenue en réunion au Siège du Gouvernorat de Bizerte); augurant d'une bonne solution espérée, perspectives de réouverture de cette entreprise; saluant ainsi son DG Mr Ben Spaans, notre collègue membre du Comité Directeur de notre Chambre très proche de nous tous «et marié à la Tunisie» depuis de nombreuses années.

- qu'une lettre Spéciale intitulée «Lettre Mensuelle Spéciale» sera adressée à tous nos participants, reporting fidèle de notre rencontre de ce jour

- nous avons avec Mme Zghal constitué une Commission de suivi. Tout intervenant, tout ami, tout membre de la chambre qui désire en faire partie est le bienvenu, il suffit tout simplement qu'il nous envoie un petit mot pour pouvoir y être rajouté.

enfin: je ne peux finir sans remercier Mr Kamel Maddouri Représentant Mr le Ministre, comme ses collègues, Mmes Samia Baccouche, Directrice Générale du Travail, Mariem Hassen, chargée du Bureau de Presse, Feriel Ghorab, Directrice de la Coopération Internationale et des Relations Extérieures, MM Mr Foued Ben Abdallah, Directeur Général de l'Inspection du Travail et de la Conciliation, Samir Mesalmani, Directeur au Bureau d'Encadrement des Entreprises économiques, et Mohamed Zribi, Directeur Général de la Promotion Sociale, le priant de lui transmettre à Mr le Ministre nos meilleurs remerciements pour son soutien aux travaux de notre Chambre. Merci à tous. »



VI. SOCIÉTÉS DU MOIS

Tunisie Telecom



Mr Nizar-Bouguila,
PDG Tunisie Telecom

PLUS DE 150 ANS DE COMMUNICATION ET D'INNOVATION AU SERVICE DE NOS CLIENTS ET DE NOTRE PAYS

Au service de 7 millions de clients, résidentiels, professionnels, entreprises, et collectivités, Tunisie Telecom est le 1er opérateur télécom tunisien et parmi les leaders de la région. Grâce à une vision stratégique globale de ses activités fixe, mobile et Internet, il fournit des conditions globales et intégrées à ses clients résidentiels et entreprises.

Avec le déploiement d'une infrastructure télécommunications la plus développée en Tunisie, la plus grande couverture de la population et les réseaux nouvelle génération les plus performants, Tunisie Telecom se positionne est le premier opérateur du fixe, du mobile de l'internet, de la convergence et du cloud.

Nos services et solutions innovants, commercialisés sous le nom de la marque Tunisie Telecom, répondent aux nouveaux usages et aux besoins des particuliers, des entreprises grands comptes et PME-PMI ainsi que les opérateurs télécoms nationaux et internationaux.

PARTICIPATIONS ET FILIALES

- La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SOTETEL).
- Topnet (FSI).
- La Société d'Investissement DIVA SICAR.
- La Société Mauritano-Tunisienne de Télécom (MATTEL).
- L'Agence Tunisienne de l'Internet (ATI).
- GO (Malte)
- Cablnet (Chypre)

Tunisie Telecom : vaste réseau de distribution : Tunisie Telecom œuvre à consolider l'infrastructure des télécoms en Tunisie, à améliorer le taux de couverture et à renforcer sa compétitivité. Elle contribue également activement à la promotion de l'usage des TIC et au développement des sociétés innovantes dans le domaine des télécoms :

127 Espaces TT, 2 TT Store, 78 TT Shop et 12000 points de vente indirectes
6 centres d'appel dont un dédié aux grands comptes et PME.

Taux de couverture de la population : 100% pour le fixe et le mobile et plus de 85% pour la 3G.

1 réseau 4G, 1 réseau 3G, 1 réseau métró-fiber,

Tunisie Telecom accompagne les entreprises grands comptes et PME dans le développement de leurs activités avec des offres sur-mesure et adaptées. :

-Fixe : * ProFix est une offre composée d'une large gamme de forfaits, permettant au Client de bénéficier d'un nombre d'heures de communications vers les réseaux fixes et mobiles nationaux,

- Voip Centrex est une solution de téléphonie d'entreprise professionnelle, qui ne nécessite pas l'acquisition d'un Autocóm ou d'un PBX, car celui-ci est mis à votre disposition par TUNISIE TELECOM, le VoIPCentrex est un PABX externalisé dans un Datacenter à haute disponibilité

-Mobile : *Privilège est une offre Mobile Corporate permettant aux grandes Entreprises ayant un usage intensif à l'intérieur de leur flotte de bénéficier d'une gamme de quatre (04) forfaits en heures valables vers tous les réseaux nationaux

Winner Pro est une large gamme de forfaits Mobile qui fait bénéficier les employés d'une entreprise d'un forfait de communication

-internet : *Corporate Fastlink est une Solution d'accès Internet par fibre optique avec des débits allant jusqu'à 100 Mbps
Rapido Pro Ce-



La vie est émotions

tte offre est composée de :

- Un accès Internet très haut débit allant jusqu'à 100M

- Un forfait de communication illimitée vers le réseau de Tunisie Telecom+ 5 H vers les autres destinations nationales
-Uneclé3Getunforfait3Gde 10 Go mensuel gratuitement ; Des comptes de messagerie gratuits selon le débit souscrit

-Data : * VPN National (Cette solution s'appuie sur le réseau IP MPLS de TUNISIE TELECOM)

*VPN international est une solution destinée aux entreprises qui souhaitent se doter d'un réseau souple et sécurisé pour l'interconnexion de leurs sites à l'international :

- cloud :Plateforme IaaS ; HOUSING(Solution d'hébergement de baies et unités basée sur le Data Center de Tunisie Telecom).

Visitez notre site web dédié au cloud computing :

http://cloud.tunisiatelecom.tn/portal/fr_FR/index/index.html

Retrouvez nos services et nos solutions sur : www.tunisiatelecom.tn et www.tt4g.tn

Adresse : Les Jardins du Lac II, 1053 Tunis.

Tél : 71 139 700

Fax : 71 960 777



La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)



Mme Boutheina Ben Yaghlane
Directrice Générale

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC) est un établissement public créé en 2011 conformément au décret-loi n°85-2011 du 13 septembre 2011. C'est un investisseur avisé de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique et social. Ses ressources propres proviennent des dépôts auprès de la Caisse d'Épargne Nationale Tunisienne (CENT) et des consignations auprès du Trésor Public. D'autres ressources sont également mises à sa disposition à l'instar de la ligne mezzanine de financement patient mise en place en partenariat avec la World Bank en vue de soutenir les PME.

La CDC est considérée comme le bras financier de l'État vu qu'elle intervient en appui aux politiques publiques et se conforme au plan quinquennal (2016-2020). Elle joue ainsi un rôle majeur au sein de l'économie nationale d'une part à travers son action contra-cyclique en reboostant les activités insuffisamment couvertes ou sollicitées par le secteur privé. D'autre part, elle agit tant que levier financier dans le but de stimuler les investissements dans des projets économiquement viables.

La spécificité de la CDC réside dans ses métiers. Ainsi, elle investit de manière directe dans les grands projets à caractère stratégique tels que l'infrastructure, l'aménagement urbain, le financement des technopoles, les PPP, les énergies, les nouvelles technologies et l'environnement et ce, tout en se conformant à sa charte éthique et « RSE ». Notamment, la caisse soutient les PME porteuses de compétitivité et génératrices d'emplois en investissant de manière indirecte sous forme de private equity en créant ou en participant dans des FCPR (Fonds Communs de placements à Risque). Actuellement, elle opère au niveau de sept Fonds : (Fonds de Développement Régional de 150 MDT, Fonds Theemar de 50 MDT, Fonds Swing de 50 MDT, Fonds de Co-localisation Franco-Tunisien de 45 MDT, Fonds Max Espoir de 35 MDT, Fonds Amen Capital 3 de 30 MDT, Fonds PhéniciaFund de 15 MDT).

Dans une politique d'appui aux incubés, la CDC a à cet effet créé un réseau d'apporteurs d'affaires qui compte aujourd'hui 21 experts et bureaux d'études. En Mai 2016, la

CDC a signé une convention de partenariat avec l'APII (Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation) pour la mise en place d'un programme d'appui et d'encadrement des promoteurs. Ceci afin de renforcer et d'accélérer le processus de création d'entreprises innovantes et à forte valeur ajoutée. Ce programme fournit une assistance personnalisée et un financement aux start-ups de la phase conceptuelle du projet à la réalisation effective du business plan.

La CDC appuie entre autres les SICAR régionales en application de l'article 8 de la loi de finance complémentaire 2015, dans le cadre du soutien et la promotion de l'investissement dans les zones de développement régional et ce, afin d'encourager les investisseurs à s'y installer. Une dotation de 25 millions de dinars a été consacrée dans ce sens au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations pour soutenir les ressources des SICAR en question. Ces dernières pourront ainsi œuvrer pour la création de nouveaux emplois et contribuer au développement de ces régions.

En tant qu'investisseur financier, la caisse participe à la structuration du marché via des instruments de dynamisation tels que les prises de participation dans les FCP actions ou mixtes (Fonds Communs de Placement) ainsi qu'à travers une gestion libre d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'investissements sous forme de bons de trésor.

La CDC célèbre prochainement sa 5^{ème} année de création et espère dans un avenir proche concrétiser ses objectifs en matière d'investissements stratégiques dans des grands projets structurants, étape cruciale pour le développement économique du pays. La caisse ambitionne de devenir le label de confiance et l'investisseur par excellence sur le marché à l'image de ses consœurs : le Groupe Caisse des Dépôts Français, la Cassa Depositi e Prestiti Italienne et la Caisse des Dépôts et de Gestion Marocaine.



HOLDING LARISYS

Larisys Industries - Larisys North Africa



Mme Marcelle Latour
Gérante

Créée en 1989, au coeur de l'Alsace, la société Larisys Industries s'est implantée à Villé.

La société a souhaité développer son expertise à partir de son territoire d'ancrage. Spécialisée dans le domaine de la conception et la fabrication de bancs de test pour l'industrie, elle emploie 32 salariés dont 80 % d'ingénieurs.

Très rapidement, elle a complété son offre dans le domaine logiciel par une offre du côté matériel si bien qu'elle se distingue aujourd'hui par la synergie de trois compétences : électronique, mécanique et informatique. Des compétences complémentaires qui lui permettent d'épouser l'ensemble du spectre pour des solutions clés en main afin de répondre efficacement aux besoins de ses clients.

Pour apporter

des réponses précises aux demandes

qui leur sont formulées, les équipes de Larisys Industries apportent une écoute attentive, mais aussi de la souplesse, de la réactivité et une grande créativité. La reconnaissance de ces qualités passe par le haut niveau d'organisation de cette PME familiale qui a récemment confirmé son internationalisation en devenant une société Holding – laquelle regroupe la société d'exploitation Larisys Industries ainsi que Larisys North Africa pour le marché nord-africain.

L'internationalisation de cette entreprise qui conserve pourtant l'esprit d'une société de taille humaine lui permet d'accompagner les industriels renommés que compte sa clientèle dans leur développement à l'international. Elle le fait au sein des agences qu'elle a ouvert au Maghreb, mais aussi en Chine ou aux USA.

Cette évolution logique ne l'empêche cependant pas de conserver l'ADN de son projet : concentrer savoir-faire et technologie au profit des solutions de demain. Un positionnement stratégique ambitieux mais mesuré qui se résume dans la nouvelle signature de l'entreprise : Ultimate Testing Solutions.



Mme Mouna Kerkeni
Chargée d'Affaires



BUSINESS INTELLIGENCE FOR TELECOMMUNICATION



Mr Ramzi Labidi
Gérant

BI4T, développe des outils de contrôle, de suivi des réseaux de téléphonie mobile, en effet, notre plateforme RN-Supervisor pour le monitoring en temps réel des réseaux basé sur le traitement des compteurs OMC-R. Collectés à votre convenance tous les 15, 30 ou 60 mn, la plateforme vous fournit une vue globale et fidèle de l'état de fonctionnement de votre réseau avec des détails qui vous permettent d'identifier à temps les dysfonctionnements qui y surviennent. Les résultats sont défilés automatiquement

en continu tout en vous offrant la possibilité d'en éditer le reporting.

Cette plateforme a été développée pour offrir les avantages suivants :

- une grande flexibilité d'adaptation aux besoins des clients potentiels

- une grande facilité et convivialité d'utilisation
- une automatisation totale de la chaîne de fonctionnement depuis la collecte jusqu'au traitement
- la limitation de l'intervention humaine à la simple tâche de paramétrage

La plateforme couvre tous les équipementiers et les technologies : 2G, 3G et LTE. Son déploiement est rapide, une dizaine de jours formation comprise dès que tous les éléments de paramétrage sont disponibles et complets.



LA MER BLANCHE DE MARBRE

MBM

LA MER BLANCHE DE MARBRE



**Abderazek
Zoughlami**
Directeur Général



**Imed Abdellahfidh
Mokhtar Msahel**
Partenaire Associé

«La Mer Blanche de Marbre» (MBM) en cours d'installation, est localisée à la Zone Industrielle de Oued Erremel, Le Kef. MBM s'activera dans le sciage et le façonnage de blocs de Marbre.

Son secteur d'activités : l'Industries de Matériaux de Construction, Céramiques et Verres".

Projet susceptible de recruter 47 personnes dont 02 cadres. Démarrage des travaux, en cours 2016 de celui de la production, courant le 3ème trimestre 2016.

PLANNING DE RÉALISATION PRÉVU COMME SUIV :

- Fin 2015 : Commandes des équipements
- 2ème trimestre 2016 : poursuites constructions et réception équipements
- Fin 2ème trimestre 2016 : Montage
- 3ème trimestre 2016 : Installation des équipements, essais et entrées en production.

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE :

- Raison Sociale : Société La Mer Blanche de Marbre (MBM)
- Forme juridique : S.A.R.L
- Capital : 300.000 MDT
- Premier responsable : Mr Abderrazek Zoughlami 51% : Gérant
- Deuxièmes responsables : MM Imed Abdlahfidh Mokhtar Msahel / Hsan Ali Salah Gorbali 49%
- Adresse Usine : zone industrielle Oued Erremel _ Le Kef
- Coordonnées promoteur :
+ (216) 25 25 09 99
+ (216) 27 29 88 88

+ (216) 27 30 19 74

E-mail : Merblanchedemarbre@gmail.com

TYPE D'INVESTISSEMENT :

- Montant de l'investissement: 3.150.000 DT
- Mode de financement : Autofinancement
- Surface totale : 6597m²
- Surface couverte : 1200m²
- Capacités de production :
60.000m²/an de dalles et plinthes
60.000m²/an de plaques semi-finis
- Effectif : 47 permanents
- Régime du travail : 8 heures quotidienne en 02 postes

PRÉVISION DE PRODUCTION :

- Impérial
- Cheverni
- Beige
- Noir
- Blanc
- Gris
-

EQUIPEMENTS DE PRODUCTION :

- 01 grue portique.
- 01 châssis multi-lames.
- 04 tailles blocs.
- 04 débiteuses.
- 01 ligne de finissage.
- 01 ligne de fabrication de plinthes.
- 04 Ventouses (transport pneumatique des plaques)

- Procédé de fabrication est en grande partie, la taille et le sciage de Marbre.

* comporte les opérations suivantes :

- Réception / stockage et transport des blocs.
- Taille.
- Débitage.
- Polissage.

BIBLIOTHÈQUE DE LA CTNCI

Sont à votre disposition, revues de presse et périodiques mensuels édités en Tunisie :

- l'Audace : 1 / 128
- Réalités : N° -1585-1586
- Jeune Afrique : N° 876 -1877-1878
- Le Courrier de l'Industrie de l'APII N° 131/132 Mai 2016
- Le Courrier de l'Industrie de l'APII N° 12 5 (en arabe)

VIII. AGENDA DES FOIRES ET SALONS

AUX PAYS-BAS

NOM DU SALON	PÉRIODICITÉ	VILLE / LIEU	PROCH. DATE
HISWA TE WATER Salon nautique en pleine mer	annuel	Amsterdam	30.08 - 04.09 2016
STOFFEN SPEKTAKEL EINDHOVEN Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Eindhoven > Beursgebouw	sept. 2016 (?)
STOFFEN SPEKTAKEL LEEUWARDEN Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Leeuwarden	sept. 2016 (?)
STOFFEN SPEKTAKEL ZWOLLE Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Zwolle > IJsselhallen	sept. 2016 (?)
IBC Le salon IBC présente les nouveautés et les dernières technologies en matière de business dans le domaine de l'audiovisuel et des médias	annuel	Amsterdam	08.09 - 13.09 2016
ARCHITECT@WORK NETHERLANDS Salon de l'architecture et de l'architecture d'intérieur. ARCHITECT@WORK est un événement exclusif présentant des innovations pour les architectes et architectes d'intérieur, bureaux d'études, ingénieurs, designers et maîtres d'ouvrage	ts les deux ans	Rotterdam > Ahoy Rotterdam	14.09 - 15.09 2016
BOEKENFESTIJNEN - UTRECHT Salon du livre	annuel	Utrecht	15.09 - 18.09 2016
STOFFEN SPEKTAKEL APELDOORN Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Apeldoorn > Americahal	oct. 2016 (?)
STOFFEN SPEKTAKEL BARNEVELD Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Barneveld	oct. 2016 (?)
STOFFEN SPEKTAKEL GRONINGEN Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Groningue > Martiniplaza	oct. 2016 (?)
STOFFEN SPEKTAKEL HAARLEMMERMEER Exposition de tissus et textiles	bi-annuel	Haarlemmermeer	oct. 2016 (?)
INDUSTRIAL PROCESSING Salon professionnel de l'industrie du process	ts les deux ans	Utrecht > Jaarbeurs Utrecht	04.10 - 07.10 2016
WORLD OF TECHNOLOGY & SCIENCE Salon de la transmission de puissance, de l'automatisation dans l'usine, et du contrôle de position	ts les deux ans	Utrecht	04.10 - 07.10 2016
HELITECH INTERNATIONAL Salon des hélicoptères et des technologies des hélicoptères militaires et civils	annuel	Amsterdam > RAI International Exhibition and Congress Centre	11.10 - 13.10 2016

EN TUNISIE

NOM DU SALON	PÉRIODICITÉ	VILLE / LIEU	PROCH. DATE
SIET Salon international de l'équipement textile	ts les trois ans	Tunis	05.10 - 07.10 2016
BATIMAGHREB EXPO - TUNISIA Salon professionnel du bâtiment. Batimaghreb Expo est le RDV des professionnels du BTP pour échanger, s'informer, se rencontrer à travers une exposition, un programme de conférences, de démonstrations techniques et de rencontres B2B programmées	annuel	Tunis > UTICA - Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	19.10 - 21.10 2016
SIAT Salon international de l'investissement agricole et des technologies	ts les deux ans	Tunis	19.10 - 22.10 2016
MAMAN & ENFANT Salon de la maman et de l'enfant	annuel	Sfax > Parc des expositions de Sfax	26.10 - 30.10 2016
SAP (SALON DE L'ACHAT PUBLIC) Salon de l'achat public. SAP est le plus grand rassemblement des décideurs de l'achat public avec leurs fournisseurs, prestataires et partenaires spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement et le développement des régions	annuel	Tunis	01.11 - 02.11 2016

VII. MEMBERSHIP

Plus d'informations, nous offrons ici à nos nouveaux membres cet espace pour présenter leurs activités : 4 Nouveaux membres :

1. CDC

- Activité : Investissement
- Tel 71 905 999 / 71 905 470 , Fax: 71 905 213
- Email : fzerzeri@cdc.tn
- Nom du Dirigeant : Mme Boutheina Ben Yaghlane
- (parrainée par Mr M. Goaid)

2. LARISYS NORTH AFRICA

- Activité : Etude Conception et fabrication des baies de test et des lignes de production
- Tel : 71 957 035/ 71 975 054 / Fax : 71 975 352
- Email : m.latour@larsiys.fr / h.farjallah@larsiysnorthafrica.com
- Nom du Dirigeant : Mme Marcelle Latour / Mr Hassene Farjallah
- (parrainée par Mme A.Ajabi)

3. BI4T

- Activité : TIC
- Tel : 71 892 174 , Fax: 71 892 174
- Email : r.labidi@gnet.tn
- Nom du Dirigeant : Mr Ramzi Labidi
- (parrainée par Mr M. Goaid)

4. ECOPALETTES

- Activité : Commerce des palettes
- Tel :72 494 235- 72 494 037 .
- Email : noureddinetaktak@yahoo.fr
- Nom du Dirigeant : MM John Milot et Nouredine Taktak
- (parrainée par Mr. M. Goaid)



CTNCi

CHAMBRE TUNISO-NEERLANDAISE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الجماعة التونسية الهولندية للصناعة والتجارة
TUNESISCH-NEDERLANDSE KAMER
VAN KOOPHANDEL EN INDUSTRIE



Mongi Goaid
Secrétaire Général

19 Septembre 2016